

SOMMAIRE

1. L'INVENTAIRE DES SOURCES	1
1.1 LE CHAMP DE LA RECHERCHE	1
1.2 L'EXISTANT	1
1.3 LES LACUNES	3
2. LES MANIFESTATIONS DES 17 AU 20 OCTOBRE 1961	4
2.1 AVANT LA MANIFESTATION DU 17 OCTOBRE	4
2.1.1 L'information du préfet de police sur le projet de manifestation	4
2.1.2 La préparation et la mise en place du dispositif	5
2.2 PENDANT LA MANIFESTATION	5
2.2.1 Le déroulement de la manifestation et les secteurs névralgiques	5
2.2.2 Le nombre de manifestants	6
2.2.3 Le nombre de manifestants appréhendés	6
2.3 APRES LES MANIFESTATIONS	7
2.3.1 Le séjour dans les centres de regroupement et au centre d'identification de Vincennes	7
2.3.2 Le nombre de manifestants élargis les jours suivants	8
2.3.3 Le nombre de manifestants maintenus au CIV	8
2.3.4 Le nombre de manifestants transférés en Algérie	8
2.3.5 Les victimes des manifestations	9
3. LES MANIFESTATIONS D'OCTOBRE 1961 DANS LEUR CONTEXTE	12
3.1 LE DURCISSEMENT DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1961	8
3.1.1 Les homicides	12
3.1.2 Les cadavres retrouvés dans l'eau	13
3.1.3 La reprise de l'offensive contre le FLN	14

**3.2 L'APPRECIATION DE LA MANIFESTATION DU 17 OCTOBRE
DANS LES SOURCES ADMINISTRATIVES 15**

CONCLUSION 17

ANNEXES

Annexe I - Archives de la préfecture de police et services rattachés relatives aux manifestations d'octobre 1961

Annexe II - Archives du ministère de l'intérieur relatives aux manifestations d'octobre 1961

Annexe III - Dossiers pour lesquels les informations disponibles sur la date de la mort ou de ses circonstances ne permettent pas d'exclure tout rapport avec les manifestations des 17-20 octobre 1961 (Sources : registre de l'institut médico-légal et dossiers d'enquête de la police judiciaire).

Annexe IV - Institut médico-légal. Graphique des entrées de corps "N.A" par jour - septembre et octobre 1961

Le présent rapport a été établi par un groupe de travail dénommé ci-après « la mission ». et composé de :

M. Dieudonné MANDELKERN, Président de section au Conseil d'Etat, président.

M. André WIEHN, Inspecteur général de l'administration

Mme Mireille JEAN, Conservateur aux Archives nationales

M. Werner GAGNERON, Inspecteur de l'administration

La mission a rencontré, en premier lieu, le Préfet de police pour un tour d'horizon sur les archives de la préfecture et les documents se rapportant aux événements de l'automne 1961. Elle a également rencontré, par la suite, les directeurs de la sécurité publique, de la police judiciaire et des renseignements généraux.

Elle a pris connaissance, au service des archives et du musée, des versements faits en 1982, et de ceux, beaucoup plus considérables -plusieurs dizaines de mètres linéaires- qui ont eu lieu au cours de ses travaux, à la suite, le plus souvent, des demandes qu'elle a formulées à mesure qu'elle progressait.

Elle a considéré que, s'il ne lui appartenait pas de faire une exploitation exhaustive de ces documents, sa tâche ne se limitait pas à un simple recensement des sources, mais impliquait un examen critique, au moins sommaire, faisant ressortir les éléments qui se dégagent sur le bilan et le contexte des manifestations d'octobre 1961.

1. L'INVENTAIRE DES SOURCES

1.1 LE CHAMP DE LA RECHERCHE

La mission a été chargée de recenser les archives de la seule préfecture de police. Même si la recherche a été étendue à certaines archives du ministère de l'intérieur ¹, notamment à celles de la direction générale de la sûreté nationale² et de la direction centrale des renseignements généraux. il résulte du champ qui lui a été assigné une double limitation :

¹ Ainsi qu'au fonds d'action sociale (FAS), où des éléments de recoupement lui avaient été signalés.

² Devenue depuis la direction générale de la police nationale. Voir annexe II.

- **territoriale** tout d'abord, le ressort de la préfecture de police ne correspondant qu'aux limites de l'ancien département de la Seine³, alors qu'il a été fait état de victimes des manifestations dont les corps auraient été retrouvés dans le fleuve en aval de ce département.

- **administrative** ensuite, puisque d'autres services ou organismes sont susceptibles de détenir des documents relatifs aux événements de l'automne 1961: principalement la Justice et les hôpitaux de Paris.

1.2 L'EXISTANT

Au cours de ses investigations, la mission a pu consulter un grand nombre de documents. Elle n'en a pas moins relevé des lacunes sérieuses dans la conservation des archives, faute d'avoir trouvé trace de certains documents pourtant indispensables à l'analyse des événements de l'automne 1961.

L'inventaire des archives relatives aux manifestations a été dressé par la mission: il figure en annexe au présent rapport. (annexe I)

Les documents repris dans cet inventaire sont d'un intérêt inégal.

Quatre des sources consultées apparaissent d'une particulière importance :

a) - **les archives du cabinet du préfet de police et de la direction générale de la police municipale (DGPM)**. Elles comportent notamment de nombreux documents relatifs à l'organisation et au déroulement de la manifestation, ainsi qu'aux conditions de garde des personnes interpellées. Elles comprennent également plusieurs centaines de dossiers de manifestants assignés à résidence et transférés en Algérie, ainsi qu'un fonds important sur l'ensemble des questions algériennes (activités politiques des Français musulmans d'Algérie, terrorisme FMA, victimes de violences, activité des forces de police auxiliaires, centres d'identification, etc).

b) - **les archives de l'institut médico-légal (IML)**. En effet les corps des personnes dont le décès est suspect ainsi que les corps trouvés sur la voie publique doivent être transportés dans ce service. Aussi, le registre des entrées permet-il une connaissance en principe exhaustive de toutes les morts violentes ou suspectes intervenues dans le ressort de la préfecture de police, et parfois au-delà de ce ressort.

c) - **les archives de la direction de la police judiciaire (PJ)**. Pour l'ensemble de l'année 1961, 474 dossiers d'enquête pour homicide ou tentative d'homicide ont été dénombrés par la mission⁴ :

. 275 se rapportent à des victimes nord-africaines - des Français musulmans d'Algérie (FMA) dans leur grande majorité ;

. 79 se rapportent à des victimes appartenant aux forces de l'ordre - policiers, gendarmes et aussi membres des forces de police auxiliaires (FPA), elles-mêmes composées de FMA .

. 120 se rapportent à d'autres victimes, qui ne sont ni nord-africaines, ni membres des forces de l'ordre.

³ Auquel correspondent *grosso modo* Paris et les actuels départements de la petite couronne.

⁴ Le rapport d'activité de cette direction pour l'année 1961 fait état de 492 dossiers.

Même si les procédures concernant les FMA n'ont que rarement abouti, elles apportent souvent un éclairage utile sur les circonstances des décès.

d) enfin, les rapports annuels d'activité des directions de la préfecture de police pour 1961.

D'autres sources ont également été prises en compte, bien que d'un moindre intérêt en raison de leur caractère fragmentaire :

a) - **quelques dossiers de l'inspection générale des services (IGS).** En tout et pour tout, il n'a été retrouvé que neuf dossiers d'enquêtes diligentées en 1961 à la suite de plaintes mettant en cause le comportement de policiers à l'égard d'Algériens. Or, une note du cabinet du préfet, non datée mais qui paraît avoir été établie à l'automne 1961, fait état de 8 informations judiciaires en cours et de 54 plaintes pour violences ou sévices. De même, deux listes établies sans doute début novembre 1961, et classées dans les dossiers de la DGPM ⁵, recensent pour leur part 40 plaintes contre les forces de l'ordre.

De rares rapports de l'IGS figurent aussi dans les dossiers d'enquête de la P.J. ou dans certains dossiers du cabinet.

b) - **certains documents de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police (RGPP).**

c) - **des extraits du registre des entrées de la maison départementale de Nanterre** - alors intégrée dans les structures de la préfecture de police - qui a reçu des blessés lors des manifestations d'octobre. Mais ce registre ne pourrait être utilement exploité que par rapprochement avec ceux des autres hôpitaux parisiens.

1.3 LES LACUNES

Il s'agit de documents dont l'intérêt aurait dû imposer la conservation, mais qui ont été parfois détruits ou que la mission n'a pu retrouver. On mentionnera :

a) - **le rapport du préfet de police au ministre de l'intérieur**, et dont la Présidence de la République et le Premier Ministre étaient également destinataires⁶. Aucun exemplaire de ce rapport, relatif à la manifestation du 17 octobre 1961, ne semble avoir été conservé dans les archives de la préfecture de police, pas plus qu'à la direction générale de la police nationale.

⁵ Archives cabinet et DGPM, F/A 413.

⁶ Lettres de transmission du 26 décembre 1961 (Archives cabinet et DGPM F/A 413).

b) - **les archives de la brigade fluviale.** Ce service, rattaché à la direction des services techniques, a procédé il y a quelques années à la destruction de ses archives anciennes. La mission a ainsi été privée d'un précieux moyen de recoupement⁷.

c) - **les dossiers du service de coordination des affaires algériennes (SCAA).** Créé en 1958 pour lutter contre le terrorisme sévissant dans la population algérienne de la région parisienne, ce service regroupait notamment les équipes spéciales de la police municipale, la brigade des agressions et violences, une brigade territoriale spécialisée et la section algérienne de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police. Des documents émanant du SCAA ont pourtant été retrouvés dans les versements d'autres services (notamment dans ceux du cabinet, de la police judiciaire et de la police municipale), mais la mission n'a pas retrouvé trace des archives de ce service.

d) - **les dossiers du service d'assistance technique aux Français musulmans d'Algérie (SAT),** qui comportait six secteurs chargés de l'action administrative et sociale, ainsi que, plus discrètement, d'une mission de renseignement. Les responsables de ces structures, qui avaient acquis une grande connaissance du milieu des travailleurs algériens et de leurs familles, n'ont pas pu ne pas être attentifs aux suites des manifestations d'octobre. Là encore, des documents épars émanant du SAT sont classés dans les archives d'autres services. Ils ne semblent pas avoir fait l'objet d'un versement global.

e) - **les fichiers constitués par le centre d'identification de Vincennes (CIV).** Ce centre, créé en janvier 1959, était destiné à recevoir les Français musulmans d'Algérie interpellés sur la voie publique et dont la situation nécessitait des vérifications. Ceux-ci pouvaient y être maintenus au-delà de 24 heures par arrêté du préfet, avant qu'une mesure ministérielle d'assignation à résidence, éventuellement dans un centre, ou une mesure d'éloignement, fût prise à leur rencontre.

Selon les indications retirées des dossiers consultés par la mission, il aurait existé au centre d'identification de Vincennes, outre une main courante et un registre des visites médicales, un fichier de la population FMA de la région parisienne alimenté par les identifications auxquelles il était procédé. De même, chacun des FMA appréhendés pendant les manifestations d'octobre et conduits au Palais des Sports de la Porte de Versailles a fait l'objet d'une fiche d'identification.⁸ Aucun de ces fichiers n'a été retrouvé par la mission.

Cependant, le fichier des FMA « dangereux » constitué par les renseignements généraux signale les dates de passage au CIV des individus concernés.

f) - **les arrêtés ministériels** prononçant, selon les cas, des assignations à résidence soit à domicile, soit dans un centre, soit des mesures d'éloignement. Ces arrêtés ministériels auraient normalement dû figurer dans les archives de la direction de la réglementation⁹ du ministère de l'intérieur.

⁷ Cependant le rapport d'activité de la direction des services techniques donne le chiffre global des repêchages de corps effectués par ce service en 1961.

⁸ Comme le confirme une note du directeur-adjoint du cabinet du préfet de police en date du 28 mars 1962, ainsi que deux fiches retrouvées par la mission (versement des RG).

⁹ Aujourd'hui la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ). Cette direction centrale était rattachée à l'époque à la DGSN.

Tels sont les documents recherchés en vain par la mission¹⁰.

*

2. LES MANIFESTATIONS DES 17 AU 20 OCTOBRE 1961

Les archives de la préfecture de police ne sont qu'une source parmi d'autres de l'histoire des manifestations d'octobre 1961. C'est à elle que s'en tient délibérément la mission dans les développements qui suivent, sachant que les données et informations recueillies, si elles n'autorisent pas des conclusions définitives, singulièrement quant au nombre de victimes, permettent à tout le moins de mieux serrer l'analyse.

2.1 AVANT LA MANIFESTATION DU 17 OCTOBRE

2.1.1 L'information du préfet de police sur le projet de manifestation

A en juger par les documents consultés par la mission, la préfecture n'aurait été informée de la manifestation du 17 octobre que le jour même. Les instructions du FLN ne semblent pas avoir été connues avant la nuit du 16 au 17, comme le montrent des notes des renseignements généraux, classées aux archives de la direction générale de la police municipale¹¹, ainsi qu'une note blanche du même jour, qui fait état des *"menaces de mort adressées aux FMA qui n'obéiraient pas aux consignes"*. De leur côté, les responsables des secteurs d'assistance technique, chargés du suivi administratif et social de la population algérienne, insuffisamment informés des intentions du FLN, n'ont pas pu exploiter avant le milieu de la journée du 17 octobre les quelques renseignements remontés jusqu'à eux¹².

2.1.2 La préparation et la mise en place du dispositif

Le dispositif policier paraît donc avoir été mis en place dans l'urgence, ce qui explique peut-être le peu de traces laissées dans les archives de la préfecture de police. En particulier, c'est seulement à 16 h 20 que l'état-major adresse un télégramme aux services et unités, leur demandant notamment *"d'appréhender les FMA qui manifesteraient sur la voie publique et particulièrement sur les grandes voies de la capitale"*. A 17h, le Palais des sports de la porte de Versailles, ainsi que le stade Coubertin, sont réquisitionnés pour y conduire les manifestants appréhendés et y procéder à leur identification.

¹⁰ Les versements de l'administration centrale présentent d'autres lacunes. Tel est le cas du versement de la direction centrale des renseignements généraux effectué, en 1972, au centre des archives contemporaines (Fontainebleau), sous la cote MI 1455 et recoté par la suite 770070. Le bordereau manuscrit établi par le service versant annonçait entre autres un dossier *"coupures de presse : exactions policières de 1961"*. La mission s'est fait communiquer ce versement et a constaté, comme l'avait fait en 1996 la mission des archives nationales, l'absence du dossier en question. En fait, le contenu du carton correspondant semble ne pas avoir été vérifié lors de cette nouvelle cotation. Il n'est donc pas exclu que le dossier *"coupures de presse : exactions policières"* ne soit jamais parvenu à Fontainebleau. Quoi qu'il en soit, la consultation du bordereau de versement initial donne à penser qu'il ne s'agissait que de simples articles de journaux.

¹¹ Archives cabinet et DGPM, F/A 414.

¹² Note du chef du SAT du 18 octobre 1961, rédigée à la demande du directeur du SCAA. Archives cabinet et DGPM, F/A 414.

Le service d'ordre comprend "les effectifs disponibles de la préfecture de police, renforcés par trois escadrons de gendarmerie mobile et par deux compagnies républicaines de sécurité."¹³

2.2 PENDANT LA MANIFESTATION

2.2.1 Le déroulement de la manifestation et les secteurs névralgiques

Les documents relatifs au déroulement même de la manifestation sont abondants: entre autres les comptes-rendus des commissaires chefs des six districts de la préfecture de police, ainsi que ceux de commissaires d'arrondissement concernés¹⁴, demandés dès le 17 octobre au soir par le directeur général de la police municipale. Un décryptage des bandes enregistrées lors de la manifestation du 17 octobre de 19h40 à 22h35 est également disponible¹⁵. Ces rapports, souvent clairs et évocateurs, donnent une idée de l'importance des cortèges et de l'activité déployée par les forces de l'ordre. Ces dernières étaient, semble-t-il, en nombre insuffisant, le soir du 17 octobre, avec 30 sections relevant des formations de la police municipale, effectif porté à 106 dès le lendemain¹⁶. Même renforcé par trois escadrons de gendarmerie mobile et deux CRS, le nombre d'unités alignées paraît plutôt modeste.

Que certaines de ces formations se soient trouvées à plusieurs reprises en position difficile n'a dès lors rien d'étonnant. Entre autres facteurs, le risque de débordement pourrait expliquer jusqu'à un certain point la violence des affrontements signalés dans quelques secteurs :

- **aux abords du Pont de Neuilly** où, selon la relation qu'en donne le commissaire de police de Puteaux, trois vagues successives, chaque fois plus importantes (1000, puis 2000, puis 4000 personnes environ), se sont heurtées aux forces de l'ordre entre 20h30 et 21h30 et où des coups de feu ont été échangés ;

- **sur les boulevards Poissonnière et Bonne-Nouvelle**, où une colonne de 3 000 personnes refluant vers la République est dispersée par la force et où un car de police transportant des FMA est attaqué¹⁷. Des tirs ont également eu lieu.

- **dans le secteur Saint-Michel - Saint-Germain**, et ses environs, où des affrontements sont signalés : boulevard Saint-Germain à la hauteur de la rue de Bellechasse avec des manifestants se dirigeant vers l'Assemblée Nationale - le commissaire du 7^{ème} arrondissement précise que "l'action fut d'une extrême violence, les FMA voulant poursuivre leur marche"¹⁸ ; place Saint-Sulpice. à proximité du commissariat, où des coups de feu sont échangés¹⁹. A noter qu'une colonne de FMA, signalée dès 19h50 comme se dirigeant vers la préfecture de police par le boulevard du Palais, avait été encerclée à hauteur du tribunal de commerce et qu'une centaine d'entre eux, "neutralisés", avaient été conduits à la préfecture.

¹³ Déclaration du ministre de l'intérieur, *Assemblée nationale, 2^{ème} séance du 18 octobre 1961*, J.O., p. 2615.

¹⁴ Archives cabinet et DGPM. F/A 413 et 414.

¹⁵ F/A 413.

¹⁶ Source : rapport d'activité de la DGPM pour 1961. On y relève par exemple que lors de la grève Thomson du 28 mars précédent, 30 sections avaient été mises en place et que lors du monôme du bac des 13 et 14 juin, leur effectif atteignait 24 sections.

¹⁷ Rapport du chef du 2^{ème} district (17 octobre 1961).

¹⁸ Rapport du 17 octobre 1961.

¹⁹ Rapport du commissaire du 6^{ème} arrondissement (17 octobre 1961).

Par comparaison, les secteurs de la Concorde et de l'Etoile, où sont pourtant interpellés des milliers de manifestants à la sortie du métro, voire dès leur descente des rames, restent d'un calme relatif.

Pour la journée du **18 octobre**, également marquée par une grève de commerçants musulmans, les seuls incidents graves sont mentionnés près de la gare de Nanterre, où la police fait usage de ses armes. Le **19 octobre** n'est pas l'occasion de manifestations de rue, sauf quelques rassemblements sporadiques et limités. Le **20 octobre**, la manifestation des femmes et des enfants ordonnée par le FLN ne donne lieu à aucun incident violent.

2.2.2 Le nombre de manifestants

Le nombre de manifestants du 17 octobre est estimé entre 20 000²⁰ et 25 000²¹. Dans son *Rapport d'enquête sur les événements du 17 octobre mettant en cause la préfecture de police*, adressé le 4 décembre suivant au ministre de l'intérieur, l'inspecteur général de l'administration Roger WUILLAUME retient pour sa part le chiffre de 22 000 manifestants²². La lecture des rapports des responsables sur le terrain ne contredit pas ces estimations. Quant au rapport d'activité de la direction générale de la police municipale pour 1961, il ne fait pas état, ce qui est inhabituel, du nombre de manifestants présents le 17 octobre.

Pour les rassemblements du 18 octobre, le nombre de manifestants est estimé entre 3 000²³ et 4 000²⁴. Cette manifestation a principalement pour cadre la banlieue ouest de Paris (Nanterre et Colombes).

Enfin, la manifestation du 20 octobre ne réunit qu'environ 1600 femmes et enfants.

2.2.3 Le nombre de manifestants appréhendés

Les interpellés du 17 octobre sont exceptionnellement nombreux: 11 538, le lendemain à 6 heures 30, selon le document intitulé *Récapitulation des FMA détenus*²⁵. Ils se trouvent alors répartis comme suit dans les différents centres de regroupement :

- 6600 au Palais des sports ;
- 2800 au Stade de Coubertin ;
- 350 au poste central Opéra ;
- 259 au commissariat central du 3^{ème} arrondissement ;
- 1529 dans d'autres postes de police.

Les chiffres de 6600 et 2800 manifestants sont apparemment trop globaux pour ne pas être considérés comme un ordre de grandeur ; des rapports détaillés présentés par les responsables des deux principaux centres de regroupement font état de 6263 personnes conduites au Palais des Sports le 17 octobre et de 2623 au Stade de Coubertin.

²⁰ « Fiche bilan » du cabinet du préfet de police, datée du 18 octobre, Archives cabinet et DGMP, F/A 413.

²¹ Déclarations du ministre de l'intérieur devant l'Assemblée nationale et le Sénat (18 et 31 octobre 1961)..

²² Archives nationales, Fontainebleau, versement 900467, art. 56. Un exemplaire du rapport WUILLAUME est conservé dans les archives du cabinet du préfet (chemise « 4.562, 1er dossier »)

²³ DGPM.

²⁴ Ministre de l'intérieur.

²⁵ Archives cabinet et DGPM, F/A 413.

Les interpellés du 18 octobre sont au nombre de 1846 ; ceux du 19 octobre, de 420.

Aux chiffres précédents sont ajoutées les personnes appréhendées dans le cadre des opérations de police normales pendant ces trois jours, soit environ 300.

Au total, le bilan est de 14 094 interpellations, chiffre communiqué, le 27 octobre, par le préfet de police devant le conseil municipal, puis, le 31 octobre, par le ministre de l'intérieur au Sénat.

La forte proportion de manifestants appréhendés est impressionnante. Dans l'ensemble, ceux-ci ne semblent pas avoir opposé à leur interpellation une forte résistance - du moins dans les secteurs épargnés par les affrontements les plus violents. C'est ce que donne à penser la lecture des comptes rendus consultés par la mission.

Enfin, pour la journée du 20 octobre, le bilan établi par le SCAA est de 979 femmes et 595 enfants conduits dans des centres et foyers sociaux préalablement réquisitionnés, avant de regagner leur domicile.

2.3 APRES LES MANIFESTATIONS

2.3.1 Le séjour dans les centres de regroupement et au centre d'identification de Vincennes

Les conditions du séjour dans les centres ont été éprouvantes. Le commissaire du 16^{ème} arrondissement, compétent sur Coubertin, les caractérise ainsi : *"Elles ont longtemps été rendues mauvaises, en premier lieu par le nombre excessif de FMA amenés ; le petit court a longtemps été occupé (pendant plus de 24 heures) par un millier de FMA debout".* Quant à la nourriture, elle est indiquée comme *"suffisante dans l'ensemble, mais les aliments chauds étaient placés dans des récipients individuels qu'il n'a jamais été possible de faire laver."* Les installations sanitaires sont présentées comme *"le point faible"*: neuf tinettes installées dans le petit court, remplies dès le matin du 20. n'ont été vidées qu'à 18 heures. *"La moitié du parc et du court fut couverte d'excréments liquides et d'urine."*²⁶

Le président de la commission de vérification des mesures de sécurité publique, le conseiller VIATTE, qui a visité le 26 octobre le CIV, fait état dans son rapport d'un *"spectacle affligeant"*, d'une nourriture paraissant *"nettement insuffisante"*, de *"services d'hygiène réduits au minimum"*²⁷. Dans le même sens, un télégramme du 24 octobre du commissaire principal du 12^{ème} arrondissement demande le renforcement du service médical du CIV, signalant que de nombreuses personnes sont prises de malaise.

2.3.2 Le nombre de manifestants élargis les jours suivants

Les manifestants conduits au palais des Sports et au Stade de Coubertin sont pour la plupart libérés dans les jours qui suivent, après identification. Le communiqué du conseil des ministres du 26 octobre indique le chiffre de 11094 libérations après identification.

²⁶ Note du commissaire principal du 16^{ème} arrondissement, 24 octobre 1961 (cote SD 610).

²⁷ Rapport du 27 octobre 1961. Archives cabinet et DGPM. F/A 413.

2.3.3 Le nombre de manifestants maintenus au CIV

Une partie des manifestants - de l'ordre de 2000, selon les sources - sont conduits au centre d'identification de Vincennes, en attente soit de leur transfèrement en Algérie, soit de leur élargissement.

2.3.4 Le nombre de manifestants transférés en Algérie

Ces mesures de transfèrement se fondent sur les dispositions de l'ordonnance n° 58-916 du 7 octobre 1958 relatives à l'assignation à résidence, qui permettent au ministre de l'intérieur de prendre à l'encontre des FMA des arrêtés les astreignant à résider en Algérie.

Beaucoup de manifestants des 17 et 18 octobre vont faire l'objet d'un tel transfèrement, mais leur nombre total est difficile à déterminer. En effet, comme on l'a dit, les arrêtés ministériels correspondants n'ont pu être retrouvés dans les versements du ministère de l'intérieur. Le seraient-ils qu'il faudrait encore pouvoir distinguer les arrêtés concernant des manifestants de ceux délivrés à l'encontre de personnes ayant été interpellées lors d'opérations habituelles dans le milieu algérien ou qui se trouvaient déjà au CIV le 17 octobre.

Des dossiers nominatifs et des statistiques détaillées ont pu être consultés par la mission, à savoir :

- **une série de dossiers d'assignés à résidence** versée par la sous-direction administrative du cabinet du préfet de police. Elle concerne plusieurs milliers de personnes, dont plus de 1000 manifestants d'octobre 1961. Rien ne permet cependant d'affirmer que cette source soit exhaustive.

- **une liste établie par la direction de la réglementation de la DGSN²⁸**, récapitulant les opérations de transfèrement effectuées du 11 septembre 1961 au 7 mars 1962, avec indication des départements d'origine et du nombre d'individus concernés. Il apparaît ainsi que parmi les 5887 personnes transportées de métropole en Algérie pendant cette période, 2795 l'ont été sur demande de la préfecture de police, dont 2299 après le 17 octobre 1961.

- **une note du directeur-adjoint du cabinet du préfet de police** du 20 novembre 1961²⁹ adressée au cabinet du directeur général de la sûreté nationale, faisant état de 646 transfèrements au titre de "*convois normaux*" et de 1781 au titre de "*convois exceptionnels*" entre le 11 septembre et le 20 novembre 1961. Le premier de ces convois exceptionnels, dit "*convoi des 500*", a été formé le 19 octobre. Il semble bien une suite directe de la manifestation.

Mais il n'est pas possible d'affirmer que les "*convois exceptionnels*" en question aient été composés des seuls manifestants d'octobre. La consultation des dossiers d'assignés à résidence montre qu'ils ont également compris des FMA détenus avant ou interpellés après les manifestations de la mi-octobre.

²⁸ Archives nationales, Fontainebleau, versement 770119, art. 14.

²⁹ Archives cabinet et DGPM, F/A413.

Le premier de ces convois (celui des 500), semble d'ailleurs avoir souffert d'une certaine improvisation, comme le souligne une lettre du président VIATTE, en date du 1^{er} décembre 1961³⁰. Ce courrier appelle l'attention du directeur général de la sûreté nationale sur l'absence de date et de signature sur les arrêtés d'assignation à résidence en Algérie.

En l'absence de ces arrêtés, et aussi des fichiers constitués par le centre d'identification de Vincennes, il apparaît donc difficile de déterminer le nombre exact de manifestants effectivement dirigés sur l'Algérie.

2.3.5 Les victimes des manifestations

Lors de la séance de questions orales avec débat du 31 octobre 1961, le ministre de l'intérieur faisait part aux sénateurs d'un bilan de **six morts** et cent trente-six blessés hospitalisés pour les manifestations des 17-20 octobre. Un document contenu dans les archives du cabinet du préfet de police fait, à la même époque, état de **sept morts**³¹ et cent trente-six blessés.

a) *Les morts*

La consultation des dossiers de la police judiciaire, ainsi que d'autres pièces d'archives de la préfecture de police, permettent d'établir la liste de ces 7 noms :

- Abdelkader DEROUES, retrouvé mort, tué par arme à feu, le 17 octobre vers 21 heures, avenue du Général de Gaulle à Puteaux, après le reflux de la manifestation.

- Lamara ACHEMOUNE, retrouvé mort, le 17 octobre vers 21 heures, dans une camionnette stationnée avenue du Général de Gaulle à Puteaux, tué par balles. D'après le dossier d'enquête, l'autopsie a également constaté une strangulation.

- Guy CHEVALIER, mortellement blessé, le 17 octobre, devant le cinéma REX, boulevard Bonne-Nouvelle, vers 21 heures. La mort est due à des coups de crosse sur la tête, reçus pendant une charge.

- Achour BELKACEMI, mortellement blessé par le tir d'un gardien de la paix le 18 octobre vers 22 heures, avenue Henri-Barbusse à Colombes, lors de la dispersion d'une manifestation. La légitime défense a été invoquée.

- Abdelkader BENNAHAR, retrouvé mort le 18 octobre, vers 22 heures, avenue Henri-Barbusse à Colombes. La mort est due à d'importantes blessures à la tête. L'écrasement par un véhicule a été évoqué.

- Amar MALLEK, mortellement blessé par les tirs de deux gendarmes le 20 octobre au stade Pierre de Coubertin³².

- Ramdane MEHANI, mort pendant son transfert dans un véhicule de police du commissariat central du 13^{ème} arrondissement au palais des sports de la Porte de Versailles, le 21 octobre, vers 22h30. Le registre de l'institut médico-légal mentionne toutefois la maladie comme cause présumée de la mort.

³⁰ Archives nationales, Fontainebleau, versement 770119, art. 14.

³¹ Archives cabinet, chemise 4.562. 1^{er} dossier.

³² Archives cabinet du préfet de police, chemise 4562, 2^{ème} dossier.

C'est, principalement, sur le registre de l'institut médico-légal que pourrait être trouvé trace d'autres victimes éventuelles. Il s'agit là de la source d'information essentielle sur les décès suspects ou violents survenus dans le ressort de la préfecture de police.

Pour la période comprise entre le 17 octobre et le 31 décembre 1961, 88 corps de Nord-africains (des FMA pour la plupart), sont entrés à l'IML. De l'avis de la mission, le cas de 25 de ces cadavres appelle une analyse plus poussée. Pour ces cadavres, en effet, la date présumée de la mort ou ses circonstances, telles qu'elles ressortent du registre d'entrée, complété, le cas échéant, par les enquêtes de la police judiciaire, ne permettent pas d'exclure tout lien avec les manifestations ³³.

On relève que 22 de ces cadavres avaient fait, à l'époque, l'objet d'enquêtes judiciaires, mais aucune d'entre elles n'a conclu à une relation avec les événements de la mi-octobre. Il n'en reste pas moins troublant que, dans quelques cas, la date du décès ou de la disparition coïncide avec la date des manifestations.

Reste à savoir si certains cadavres auraient pu ne pas être transportés à l'IML à l'époque des manifestations d'octobre et échapper de ce fait aux bilans officiels. L'hypothèse est difficile à prendre en considération, réserve faite de cadavres qui auraient été découverts en aval de la Seine, hors du ressort de la préfecture de police, ou qui ne seraient pas remontés à la surface. C'est précisément pour explorer cette dernière éventualité que la mission a consulté les dossiers des successions musulmanes du fonds d'action sociale (FAS) ³⁴ que ce service constituait à l'époque - dossiers de nature à aider les investigations puisqu'ils contenaient, en principe, entre autres documents, les bulletins de décès des travailleurs algériens en métropole. Mais ces bulletins n'existent pas toujours, ou sont muets sur les causes du décès : on peut le comprendre, puisque celles-ci n'avaient pas d'intérêt au regard de l'objet des dossiers. Les vérifications entreprises n'ont donc pas été concluantes.

Sous les réserves exprimées ci-dessus, le registre d'entrée de l'institut médico-légal constitue ainsi la source administrative la plus complète, donc la plus fiable, sur les décès survenus au cours de la période considérée.

b) *Les blessés*

Le bilan réel des blessés est sans doute très largement supérieur au chiffre de 136 donné, le 31 octobre 1961, par le ministre de l'intérieur.

Déjà, le 4 décembre 1961, l'inspecteur général WUILLAUME avançait le nombre de 337 blessés, dont *"105 ont été pansés immédiatement et 232 hospitalisés"*.

Mais son bilan n'est pas exhaustif, l'enquête n'ayant pu porter, semble-t-il, sur tous les hôpitaux susceptibles d'avoir reçu des blessés de la manifestation. Ainsi, ne fait-il état que de huit blessés par balles, alors qu'un seul établissement, la maison départementale de Nanterre, en a soigné au moins seize les 17-18 et 19 octobre, comme le montrent les enquêtes de la police judiciaire.

Encore le nombre réel de blessés ne pouvait-il se limiter aux seules admissions dans les hôpitaux ; il conviendrait d'y ajouter les manifestants soignés par des médecins de ville ; ceux qui ont été pris en charge par l'infirmerie de leur lieu de rétention ; enfin ceux qui, rentrés chez eux, se sont soignés sans consulter.

³³ Voir le tableau annexe III.

³⁴ Archives nationales, Fontainebleau, versement 760140.

Le 6 novembre 1961, la mission de l'Assemblée nationale, composée de MM. CHANDERNAGOR, DJEBBOUR et MIGNOT, qui visitait le centre d'identification et d'hébergement de Vincennes, a constaté que *"beaucoup de détenus étaient blessés, généralement à la tête", et "qu'un certain nombre souffrait de fractures de bras, ces fractures ayant été consolidées et plâtrées"*.

Certains comptes rendus relatifs aux manifestations du 17 octobre ³⁵ donnent quelque idée des difficultés rencontrées par les forces de l'ordre et de l'extrême vigueur que la répression a pu atteindre sur certains sites. Témoin, cette phrase détachée du rapport du commissaire de Puteaux (17 octobre) dont les hommes empêchaient plusieurs milliers de manifestants de traverser le pont de Neuilly : *"Sur les 50 bidules³⁶ contenus dans deux sacs qu'avait à sa disposition la section d'intervention et que j'ai fait distribuer à tout le monde, trente ont été brisés."* Elle a pu excéder largement les strictes exigences du maintien de l'ordre, comme l'écrit, le 5 novembre 1961, le chef du 3^{ème} district :

"La réaction énergique, face aux manifestations de masse du 17 octobre, s'explique parfaitement, à l'encontre d'un adversaire sorti de sa clandestinité et qui, depuis des années, se concrétisait enfin, après les lâches attentats du mois de septembre."

Il ne fait aucun doute que les gardiens ayant enfin la possibilité de liquider leur contentieux avec le FLN, s'y sont largement employés et ont fait partout bonne mesure. Les brutalités des jours suivants n'ont pas été générales et elles auraient pu être évitées si les hommes avaient été encadrés, ou tout au moins commandés par leurs patrons habituels."

3. LES MANIFESTATIONS DANS LE CONTEXTE DES PROBLEMES DE MAINTIEN DE L'ORDRE EN 1961

De 1955 à 1962, la guerre d'Algérie a fait, dans le seul ressort de la préfecture de police, des centaines de victimes algériennes, principalement dans les luttes internes à leur communauté, ainsi qu'un nombre important de morts dans la police. Déjà, pour le seul mois de juin 1958, le registre d'entrée à l'institut médico-légal mentionnait au moins 65 morts violentes de FMA.

3.1 LE DURCISSEMENT DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1961

3.1.1 Les homicides

- **Homicides perpétrés contre des membres des forces de l'ordre** : sur les 47 policiers parisiens victimes d'attentats meurtriers de 1957 à 1961, 22 sont tombés au cours de cette dernière année³⁷ (fonctionnaires de police et membres de la force auxiliaire de police ou

³⁵ Archives cabinet et DGPM, F/A 413 et 414.

³⁶ Terme de jargon policier qui désigne les longs gourdins utilisés dans certaines opérations de maintien de l'ordre.

³⁷Source : Policiers victimes des attentats (tableau arrêté à la date du 31.12.1961). Archives du cabinet répertoriées sous le n° 4.560 .

du service d'assistance technique). 14 de ces victimes trouvent la mort entre août et le début d'octobre.

- **Homicides perpétrés contre des FMA**, et qui n'épargnent d'ailleurs pas Marocains et Tunisiens. Sur l'ensemble des Nord africains dont le corps a été transporté à l'institut médico-légal en 1961, 232 ont été tués, d'après le registre d'entrée de ce service, par arme blanche, arme à feu, strangulation ou coups divers³⁸ ; 57 corps sont mentionnés sous la rubrique "*submersion*" c'est-à-dire, selon la terminologie de l'IML, que la mort a pour cause principale la noyade. Au total, le nombre d'homicides présumés ou en tout cas de morts violentes s'élèverait donc à 289. Dans la plupart des cas, l'enquête de la police judiciaire conclut à des règlements de compte internes ou à des "*sanctions*" infligées par les mouvements indépendantistes algériens.

A partir du début de septembre, les homicides contre des FMA augmentent considérablement : toujours selon le registre de l'IML d'une vingtaine par mois jusqu'à la fin août, ils s'élèvent à une cinquantaine en septembre, culminent en octobre (près de 90)³⁹, pour décroître en novembre et en décembre. C'est entre le 29 septembre et le 6 octobre 1961 que le nombre d'entrées dans ce service de corps pour lesquels un homicide peut être présumé est le plus important (40 dont 10 pour la seule journée du 3 octobre).

Environ 40 % des entrées de corps de Nord-africains à l'institut médico-légal, en 1961, ont eu lieu en septembre et octobre⁴⁰.

A noter que dans huit procédures pour homicide volontaire sur des FMA apparaissent des accusations portées contre la police.

3.1.2. Les cadavres retrouvés dans l'eau

Un changement de mode opératoire dans les homicides de FMA est observable, à partir du début septembre 1961. Il se manifeste par une très forte augmentation du nombre de cadavres de FMA découverts dans la Seine, dans la Marne ou dans les canaux (une cinquantaine pour la période septembre-octobre), corps souvent dépourvus de tous papiers et qui ne peuvent être identifiés. A l'inverse, les décès par arme à feu sont beaucoup moins fréquents.

Une interrogation sur la cause des décès se fait jour dans des documents du service de coordination de l'information sur les Nord-africains (SCINA), service qui réunissait, entre autres administrations, la justice, la préfecture de police, la sûreté nationale, la gendarmerie, les affaires algériennes. Le procès-verbal de la réunion du 4 octobre 1961 aborde la question sans ambages : "*...des cadavres de Musulmans généralement non identifiés sont repêchés fréquemment et en nombre relativement élevé dans la Seine ou les canaux de la région parisienne. Il ne semble pas que tous soient victimes de règlements de compte entre frontistes ou entre frontistes et messalistes.*

³⁸ Le registre ne retient que la cause principale de la mort : un certain nombre de ces corps ont été jetés à l'eau.

³⁹ Plus précisément, le nombre d'homicides amorcé une baisse dès la seconde semaine d'octobre, pour remonter momentanément après le 17.

⁴⁰ Voir annexe IV.

*Il apparaît donc que le contre terrorisme s'insinue en Métropole, jouant le rôle d'un multiplicateur des difficultés actuelles et compliquant d'autant les solutions possibles du problème*⁴¹.

3.1.3. La reprise de l'offensive contre le FLN

En matière d'homicide, un renversement de tendance est observable à partir de la deuxième semaine d'octobre : cessation des meurtres de policiers d'une part, fléchissement des meurtres de FMA de l'autre. Cette situation coïncide avec la mise en oeuvre des restrictions de circulation nocturne imposée par le préfet de police à la population musulmane à partir du 6 octobre 1961.

Le durcissement des mesures arrêtées par le préfet de police est en fait antérieur d'un mois à l'imposition du couvre-feu.

La note du préfet de police du 5 septembre⁴² adressée au directeur du service de coordination des affaires algériennes et au directeur général de la police municipale fixe les objectifs suivants : *"reprendre fermement l'offensive dans tous les secteurs, harceler l'organisation politico-administrative du F.L.N., pourchasser les collecteurs de fonds, rechercher les dépôts d'armes, neutraliser les groupes de choc."*

Le concours de toutes les formations de la préfecture de police est requis à cette fin, avec, en première ligne, les équipes spéciales de la police municipale, en civil ou en uniforme, ainsi que la force auxiliaire de police.

Un refoulement massif et rapide sur l'Algérie est prescrit à l'égard des suspects, notamment ceux qui apparaissent, au cours des contrôles et des rafles, sans emploi et ressources régulières et des éléments logés dans des hôtels connus comme des bastions du FLN.

Cette note ajoute : *"les membres des groupes de choc surpris en flagrant crime devront être abattus sur place par les forces de l'ordre"*.

Enfin, il est prévu que des vérifications constantes seront assurées pour faire échec aux collectes et aux rencontres entre chefs FLN dans les cafés et autres établissements européens, ou dans les HLM affectés à des familles musulmanes, et que les Européens facilitant, soit le dépôt ou le transport des collectes, soit les contacts entre agents du FLN seront proposés pour l'internement.

L'ordre du jour du préfet de police du 5 octobre impose :

- le couvre-feu pour les Français musulmans d'Algérie, de 20h30 à 5h30 ;
- la fermeture à partir de 19 heures des débits de boissons tenus et fréquentés par les FMA ;

⁴¹Archives du cabinet, n° 4.510.16-18.

⁴²Note 4096 F CAB/SD

- l'interpellation de tout FMA circulant en voiture, avec mise en fourrière provisoire.

Ces mesures sont rendus publiques par un communiqué de presse du même jour. Celui-ci :

- conseille "*de la façon la plus pressante*" aux travailleurs algériens, de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues (20h30 à 5h30) ;

- recommande "*très vivement*" aux FMA de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police ;

- annonce la fermeture des débits de boissons tenus et fréquentés par des FMA.

3.2. L'APPRECIATION DE LA MANIFESTATION DU 17 OCTOBRE DANS LES SOURCES ADMINISTRATIVES

Les archives de la préfecture de police font apparaître, dans certains cas, de nettes divergences dans la perception ou l'analyse de la manifestation.

La contrainte pesant sur les manifestants ne manque pas d'être soulignée. Une note des RG du 17 octobre indique que les FMA qui n'obéiraient pas aux consignes d'aller manifester ont été menacés de mort. Une note du cabinet du préfet, datée du lendemain, met l'accent sur l'encadrement des manifestants par le FLN, précisant : "*la présence de groupes de choc est certaine. A tous moments, ils se sont tenus sur les lisières de la manifestation de façon à pouvoir s'échapper s'ils étaient menacés d'arrestation. La majorité d'entre-eux était évidemment armée*". "*Il est certain que la foule musulmane ne tenait absolument pas à se joindre au cortège*", ajoute le même document, même s'il admet que tous les manifestants, pris par l'ambiance, ont probablement crié "*Vive l'Algérie algérienne*".

Certains responsables de terrain donnent des détails sur l'encadrement des manifestants :

"Ce qui est caractéristique, c'est qu'il a été remarqué que les FMA étaient encadrés par des individus qui les exhortaient, notamment lorsqu'ils ont descendu la Défense, contre-allée côté Puteaux, où devait se dérouler le heurt le plus important", indique le commissaire de cette circonscription.

Le chef du 3ème district précise : "*J'ai été frappé par l'impression de discipline que donnaient les cortèges précédés par des éclaireurs, à environ quarante mètres, guidés par des responsables, flanqués par des "commissaires" chargés de maintenir l'ordre et de convaincre les hésitants. A plusieurs reprises, j'ai été témoin d'actes d'insubordination, énergiquement et rapidement réprimés, le récalcitrant étant contraint sous la poigne du responsable le plus voisin à reprendre sa place dans les rangs de ses camarades.*"

Mais la part de la coercition est aussi quelque peu relativisée par d'autres sources administratives :

Un document émanant du service de coordination de l'information sur les nord-africains⁴³, sans méconnaître la gravité de la menace, donne un éclairage différent : *"Mis en condition par la propagande frontiste, qui a su parfaitement utiliser le prétexte d'une protestation contre les mesures prises par la Préfecture de Police, les Musulmans dans leur grande majorité n'ont pas manifesté à leur corps défendant"*.

⁴³Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 1961, Versement du cabinet du préfet de police, n° 4560.

Il faut le redire : les développements qui précèdent ne renferment pas les conclusions définitives d'une enquête sur les événements. Il appartiendra aux historiens, par le rapprochement et l'analyse approfondie de toutes les sources, de les tirer.

Du travail dont il a été ici rendu compte se dégagent cependant plusieurs observations.

D'abord, malgré des lacunes, les archives de la Préfecture de police sont substantielles en volume et en intérêt. Elles n'ont pu être retrouvées et rassemblées par la mission que parce que les services de la Préfecture de police ont fait preuve d'esprit de coopération, et mieux encore, d'initiative.

Il en ressort que les événements du 17 octobre 1961 s'insèrent dans un contexte qui déborde cette journée. Elle marque le paroxysme d'une période de violence qui avait commencé au début de septembre et s'est achevée peu après la manifestation, même si les conséquences ne s'en sont révélées que dans les semaines suivantes.

D'autre part, il est clair que cette manifestation a donné lieu à une répression très dure : les chiffres et les relations de certains responsables de terrain le démontrent amplement.

Parmi ces chiffres, celui des morts serait le plus significatif s'il pouvait être donné avec assurance. Tel n'est pas le cas. Mais à supposer même que l'on ajoute au bilan officiel de sept morts la totalité des vingt-cinq cas figurant à l'annexe III, et que l'on considère que les facteurs d'incertitude, et notamment ceux qui tiennent aux limites géographiques de l'étude, justifient une certaine majoration, on reste au niveau des dizaines, ce qui est considérable, mais très inférieur aux quelques centaines de victimes dont il a parfois été question.

ANNEXES

Annexe I
ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE
ET SERVICES RATTACHES
RELATIVES AUX MANIFESTATIONS D'OCTOBRE 1961

SOMMAIRE

Introduction, p. 2

Liste des sigles, p. 4

I. Service des archives et du musée de la préfecture de police, p. 5

1. Archives du cabinet du préfet de police et de la direction générale de la police municipale, p. 5

1. 1. Archives du cabinet du préfet de police, p. 5

1. 2. Archives du cabinet du préfet de police et de la direction générale de la police municipale (documents mêlés), p. 11

1. 3. Archives de la direction générale de la police municipale (série F/A), p. 21

2. Archives de l'inspection générale des services (IGS), p. 22

3. Archives de l'institut médico-légal (IML), p. 22

4. Archives de la direction des renseignements généraux, p. 24

5. Archives des commissariats de quartiers, p. 25

6. Documents généraux, p. 25

6. 1. Ordres du jour et notes de service du préfet de police, p. 25

6. 2. Rapports d'activités des directions pour l'année 1961, p. 25

II. Direction de la police judiciaire, service des archives et du traitement de l'information (SATI), p. 26

Complément : Archives de la Maison départementale de Nanterre, p. 26

INTRODUCTION

La préfecture de police est dotée d'un service d'archives, également chargé du musée, rattaché à la direction du cabinet du préfet de police. Les directions ou services disposent par ailleurs de dépôts d'archives intermédiaires, qui effectuent des versements au service des archives et du musée après un délai variable, souvent de plus de trente ans. Ces considérations expliquent que l'essentiel des archives relatives aux événements d'octobre 1961 se trouvaient, au début de la mission, encore conservées par les services producteurs dans ces dépôts intermédiaires, et ont été versées au service des archives et du musée à l'occasion des présentes investigations.

Au début de la mission, les seules archives concernant les manifestations d'octobre 1961 dont l'existence était signalée consistaient en deux cartons versés en 1982 au service des archives et du musée de la préfecture de police par le cabinet du préfet de police. Ils contenaient des documents qui se révélèrent être de deux provenances, quoique mêlés : cabinet du préfet de police et direction générale de la police municipale (cf. I, 1.2). Se trouvait également au service des archives et du musée depuis 1995 le registre d'entrées à l'institut médico-légal de l'année 1961.

Dans les jours suivant le début de la mission, l'institut médico-légal, service de la direction de la police générale, procéda au versement de tous les documents en sa possession concernant l'année 1961. A la demande de la mission furent ensuite versés le registre d'entrées et les autres documents de l'année 1962 (cf. I, 3).

Durant le déroulement de la mission, le cabinet du préfet de police procéda lui aussi à des versements complémentaires. Cinq ensembles de documents, de volume et d'intérêt inégaux, furent ainsi remis au service des archives et du musée d'octobre à décembre 1997. Ces conditions de versement donnent au fonds des archives du cabinet un caractère fragmenté. En outre, ces archives n'ont pas encore fait l'objet de classement ni de tri : des doubles subsistent en grand nombre, les mêmes affaires se trouvent évoquées en différents lieux. L'état qu'en a dressé la mission n'est donc pas un inventaire de fonds traités, mais une description des versements tels qu'ils sont entrés au service des archives et du musée.

Telles qu'elles se présentent aujourd'hui, les archives du cabinet du préfet de police relatives aux manifestations d'octobre 1961 et, de façon générale, au traitement des affaires algériennes, sont constituées :

- de dossiers numérotés selon le plan de classement des archives de la sous-direction administrative du cabinet, remis en deux fois : d'abord cinq dossiers portant le numéro « 4.562 » (cf. I, 1.1.1), soit « manifestations concernant les questions nord-africaines » (il est à noter que d'autres documents portant ce même numéro se trouvent dans les deux cartons versés en 1982, mentionnés ci-dessus) ; puis un ensemble représentant 17 mètres linéaires, correspondant essentiellement au numéro « 4.560 » (« activité politique des originaires d'Afrique du Nord »), relatif au traitement des affaires algériennes par la préfecture de police pendant toute la période concernée (cf. I, 1.1.4).

- de documents sans numérotation particulière : certains mêlés, dans les deux cartons versés en 1982, à des documents numérotés « 4.562 » et à d'autres émanant de la direction générale de la police municipale (cf. I, 1.2) ; quelques documents isolés relatifs aux réquisitions d'agents et d'autobus de la RATP remis en octobre 1997 (cf. 1.1.2) ; trois dossiers versés en décembre 1997 concernant essentiellement les transferts en Algérie (cf. I, 1.1.3).

- de plusieurs séries de dossiers individuels concernant des Français musulmans d'Algérie correspondant à l'année 1961 : dossiers d'assignés à résidence, dossiers de personnes supposées ou révélées activistes, dossiers de personnes sympathisantes, dossiers de personnes définies comme vagabonds (cf. I, 1.1.5).

Les archives de la direction générale de la police municipale (aujourd'hui direction de la sécurité publique) intéressant le sujet sont formées de deux ensembles, constitués bien avant l'arrivée de la mission :

- concernant directement les manifestations d'octobre 1961 : une partie des documents contenus dans les deux cartons versés en 1982 par le cabinet du préfet de police (cf. I, 1.2).

- concernant de façon plus générale les activités de la police parisienne en 1961 : une partie des dossiers versés en 1988 par la direction de la sécurité publique et répertoriés au service des archives et du musée dans la série F/A (cf. I, 1.3).

L'inspection générale des services a procédé en novembre 1997 au versement de neuf dossiers d'enquêtes se rapportant au mois d'octobre 1961 (cf. I, 2) ; il n'a pas été retrouvé trace d'autres dossiers pour la période considérée.

La direction des renseignements généraux a, pour sa part, remis en novembre 1997 un dossier relatif aux manifestations d'octobre 1961, et en décembre 1997 un volumineux ensemble de dossiers individuels de Français musulmans d'Algérie considérés comme « dangereux », accompagné du fichier correspondant (cf. I, 4).

Les mains-courantes des commissariats de quartiers conservées au service des archives et du musée et couvrant la période considérée ont été mentionnées à l'inventaire, quoique leur exploitation n'ait guère donné de résultat (cf. I, 5).

Des documents généraux : ordres du jour et notes de service du préfet de police (cf. I, 6.1), rapports d'activités des directions pour l'année 1961 (cf. I, 6.2) sont venus compléter ces ensembles.

La direction de la police judiciaire, qui conserve elle-même les archives de cette période en son service des archives et du traitement de l'information, a mis à la disposition de la mission l'ensemble des dossiers d'enquêtes pour homicide ou tentative d'homicide de l'année 1961 (cf. II).

Enfin, le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, anciennement maison départementale de Nanterre et service rattaché à la préfecture de police, a fourni à la mission la copie du registre d'entrée de la période suivant le 17 octobre 1961 ainsi que les fiches des patients entrés en urgence ces mêmes jours (cf. Complément).

LISTE DES SIGLES

CIV	Centre d'identification de Vincennes
DGPM	Direction générale de la police municipale
FLN	Front de libération nationale
FMA	Français musulman d'Algérie
FPA	Force de police auxiliaire
IGS	inspection générale des services
SAT-FMA	Service d'assistance technique aux Français musulmans d'Algérie
SCAA	Service de coordination des affaires algériennes

I. Service des archives et du musée de la préfecture de police
1 bis, rue des Carmes

1. Archives du cabinet du préfet de police et de la direction générale de la police municipale

1. 1. Archives du cabinet du préfet de police

Elles sont composées des cinq versements suivants :

1. 1. 1. Cinq dossiers numérotés 4.562

Ces cinq dossiers, versés en novembre 1997, semblent être ceux de Pierre Somveille, directeur-adjoint du cabinet.

Inventaire

« L'ordre public. Questions Nord-Africains : activité politique des Nord-Africains. Manifestations des 17-18-19-20 octobre 1961 »

« 4.562, 1^{er} dossier ».

Manifestations des 17-20 octobre 1961 : dossier constitué par le cabinet du Préfet sur les origines des manifestations (instauration des mesures visant à limiter la circulation des FMA sur le ressort de la préfecture de police), leur déroulement et leurs suites (victimes, arrestations, internements, transferts en Algérie, réactions)¹ : circulaires et ordres du jour du préfet de police, notes du cabinet du Préfet, fiches de renseignements, documents de travail, communiqués de presse. Octobre-décembre 1961.

A noter :

- Fermeture nocturne des débits de boisson tenus par des FMA : documents de travail, communiqué de presse, ordre du jour du préfet de police, 5 octobre 1961.
- Bilan des manifestations des 17-19 octobre 1961 : notes, tableaux, 18-19 octobre 1961.
- Suites des manifestations, assignations à résidence : communiqués de presse de la préfecture de police, 19-25 octobre 1961.
- Situation du Centre d'identification de Vincennes : note, 18 novembre 1961.
- Journée du 20 octobre : synthèse quotidienne de renseignements, note sans date.
- Manifestation du 17 octobre : rapports du commissaire du 6^e arrondissement et de policiers en poste dans cet arrondissement.
- Application des mesures de sécurité prises à l'égard des populations musulmanes de la région parisienne : éléments de réponse à une intervention de Nafissa Sid-Cara, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre : note du préfet de police au ministre de l'Intérieur, 18 novembre 1961.

¹ Une partie au moins de ce dossier semble avoir été constituée pour préparer les réponses aux questions d'élus relatives à la répression policière des manifestations.

- Organisation par le FLN de la manifestation du 17 octobre : note du service d'assistance technique aux Français musulmans d'Algérie, 18 octobre 1961.
- Manifestation du 17 octobre, événements survenus à Puteaux, avenue du Général de Gaulle : copies de pièces d'enquête de la police judiciaire.
- Bilans des journées des 18 et 20 octobre : notes du service de coordination des affaires algériennes, 18, 20 octobre 1961.
- Etat des FMA morts en septembre et octobre 1961 : statistiques, notes, documents de travail, octobre 1961.
- Centres installés au stade de Coubertin, au Parc des expositions et au Palais des sports : coût de l'installation et de la remise en état : notes de la direction générale du personnel, du budget, du matériel et du contentieux de la préfecture de police, sans date.
- Liste des corps de FMA découverts entre le 1^{er} septembre et le 26 octobre 1961.
- Victimes parmi les manifestants et les policiers des manifestations des 17 et 18 octobre 1961 : état statistique, sans date.
- Homicides ou tentatives d'homicides sur des FMA : notes blanches, janvier-octobre 1961.
- Dossier constitué pour le préfet de police sur le terrorisme à Paris depuis le début de l'insurrection algérienne, les attentats contre les forces de police, les réactions du personnel de police, les mesures de « couvre-feu », les manifestations des 17-20 octobre 1961, les moyens en personnel et matériel de la préfecture de police : notes internes à la préfecture de police, notes blanches, tableaux, statistiques, notes manuscrites, avril-décembre 1961.
- Rapport de Roger WUILLAUME, inspecteur général de l'administration, sur les événements du 17 octobre 1961 mettant en cause la préfecture de police, 4 décembre 1961.

« 4.562, 2^e dossier ».

« Manifestations 17-18 octobre 1961 : séquelles »

Suites des manifestations des 17-20 octobre 1961.

- Tracts anti-policiers (parti communiste français et « un groupe de policiers républicains déclare... ») ; plainte du préfet de police en diffamation, 11 décembre 1961.
- Renvois en Algérie : note au préfet de police relative au renvoi « des FMA très habillés » (individus « d'un rang très élevé dans la hiérarchie frontiste »), 20 novembre 1961.
- Lettres d'insulte reçues par la préfecture de police.
- Situation du centre d'identification de Vincennes et renvois en Algérie : notes, 18-20 novembre 1961.
- Affaire Abderrahmanne FARES : surveillance et arrestation d'A. Farès, ancien président de l'Assemblée algérienne : notes, novembre 1961.
- Arrestation de malfaiteurs s'étant fait passer pour policiers : éléments de notes, 18 décembre 1961.
- Mort d'Amar MALLEK, le 20 octobre 1961 au stade de Coubertin : pièces d'enquête de la police judiciaire, coupures de presse ; transfert de son corps en Algérie : notes, novembre 1961.
- Affaire individuelle : plainte pour coups reçus de gardiens de la paix le 19 octobre et insultes : notes, notes manuscrites, rapport de l'inspection générale des services, novembre 1961-février 1962.

- « Au sujet des personnes arrêtées et interpellées », 18 octobre 1961-21 mars 1962.

Mort de Guy CHEVALIER le 17 octobre 1961 : note du Directeur de la police judiciaire au préfet de police, 18 octobre 1961.

Interventions relatives à des plaintes pour violences commises par la police ou à des personnes n'ayant pas été revues depuis la manifestation (la réponse de la Préfecture ne figure pas toujours au dossier).

Indemnisation du fils d'un commissaire de police blessé par les forces de l'ordre le 17 octobre 1961 au quai Saint-Michel : notes.

Travailleurs musulmans portés sortants des foyers de la Préfecture de la Seine le 1^{er} décembre 1961 : liste nominative établie par la Préfecture de la Seine ; liste de FMA éloignés en Algérie ; échange de notes entre la Préfecture de la Seine et la préfecture de police. Mars 1962.

« 4.562, 3^e dossier ».

Manifestations des 17-20 octobre 1961 et suites.

- Communiqués de la préfecture de police, 18 octobre-2 novembre 1961.

- Tract du FLN sur la répression policière des manifestations des 17-20 octobre 1961 : note du préfet de police au secrétaire général de la Présidence de la République, 18 novembre 1961.

- Arrestation de cadres du FLN : listes de membres du FLN arrêtés d'octobre à décembre 1961.

- Réactions aux manifestations : notes blanches, 19-26 octobre 1961.

Manifestations : notes de « renseignements d'ambiance » du SAT-FMA, 18-19 octobre 1961.

Comptes rendus d'activités des chefs de districts (2^e, 3^e, 4^e), 5, 18 et 20 novembre 1961 ; bilans des incidents de nuit, 19-23 octobre.

- Relations avec l'autorité militaire : concours de l'armée suite aux arrestations des 17-18 octobre : notes, notes manuscrites, 21-24 octobre 1961.

- Réquisition du Palais des sports : règlement de frais : notes, octobre 1961-mars 1962.

- Réquisition des hangars 2 à 13 du Parc des Expositions : notes, arrêté, octobre 1961.

- Réquisition des autobus de la RATP : arrêtés du préfet de police, 18-31 octobre 1961. ▸

- Hébergement, couchage et nourriture des FMA appréhendés au cours des manifestations : notes, notes manuscrites, octobre-novembre 1961 ; photographies prises le 18 octobre dans un centre.

« 4.562, 4^e dossier ».

Suites des manifestations des 17-20 octobre 1961.

- Réactions de particuliers ou d'organisations aux manifestations, octobre-novembre 1961.

- Messages de félicitation au service d'ordre, octobre-décembre 1961.

« 4.562 ».

Suites des manifestations des 17-20 octobre 1961 : demandes de renseignements sur personnes disparues et réponses de la préfecture de police, octobre-décembre 1961.

1. 1. 2. Sept documents relatifs aux réquisitions d'agents et d'autobus de la RATP.

Ces documents de la sous-direction administrative du cabinet du préfet de police, versés en octobre 1997, ne portent pas de numérotation dans le plan de classement des archives de cette sous-direction.

Inventaire

Cabinet du préfet de police, sous-direction administrative.

Réquisition d'agents et d'autobus de la RATP le 17 octobre 1961 :

- Ordres de réquisition d'agents de la RATP laissés en blanc, signés par le préfet de police.
- Question écrite posée au Conseil municipal le 28 octobre 1961 par M. Salagnac Figueras Garcia, relative à la réquisition des autobus par les services de police le 17 octobre 1961, et réponse du préfet de police.

1. 1. 3. Trois dossiers versés en décembre 1997

Ces trois dossiers, provenant de la sous-direction administrative du cabinet, ne portent pas de numérotation dans le plan de classement des archives de cette sous-direction.

Inventaire

Dossier 1.

Situation du centre d'identification de Vincennes et transferts en Algérie.

1. Centre d'identification de Vincennes : statistique journalière des hébergés au CIV, par bâtiment, du 1^{er} septembre au 4 décembre 1961 ; fiches journalières indiquant le nombre de FMA présents au CIV, 26 octobre-4 décembre 1961 (la série n'est pas complète).

2. Transferts de FMA en Algérie : état statistique du 11 septembre au 24 novembre 1961.

3. Suspension des autorisations de retour de FMA en métropole : télégramme du ministère de l'intérieur (bureau des assignations à résidence) au haut-commissaire en Algérie, 10 mai 1962.

4. Transferts de FMA en Algérie : propositions d'assignations à résidence en Algérie : notes du préfet de police au ministre de l'intérieur, note du directeur du SCAA au préfet de police, 15 septembre-24 octobre 1961.

5. Transferts de FMA en Algérie : état récapitulatif des convois du 11 septembre au 14 novembre 1961, 15 novembre 1961.

6. FMA domiciliés en Seine-et-Oise transférés en Algérie : notes, listes nominatives, décembre 1961-mars 1962.

Dossier 2.

Transferts en Algérie.

1. Transfert de mille FMA en Algérie : note du directeur de cabinet du préfet de police au directeur du SCAA, 20 octobre 1961.

Notification des arrêtés ministériels d'assignation à résidence : note du directeur de cabinet du préfet de police au directeur de la police judiciaire, 20 octobre 1961.

2. Transfert de cinq cents manifestants FMA en Algérie : notes du préfet de police au ministre de l'intérieur (service des assignations à résidence) et au délégué général en Algérie, 30 octobre 1961.

3. Organisation des convois vers l'Algérie : télégrammes et note, 25 septembre-18 novembre 1961.

Dossier 3.

Assignations à résidence surveillée.

Arrêtés préfectoraux collectifs d'assignation à résidence surveillée pour quinze jours dans un centre dépendant de la préfecture de police, pris en application de l'ordonnance du 7 octobre 1958 (avec indication manuscrite de la date de libération) : vingt-et-un arrêtés du 19 octobre, un arrêté du 31 octobre 1961.

1. 1. 4. Fonds versé en décembre 1997

En décembre 1997, la sous-direction administrative du cabinet a complété ses précédents versements en remettant un ensemble de dossiers, représentant environ 17 mètres linéaires, relatif au traitement des affaires algériennes de façon générale pendant toute période concernée (lutte contre le terrorisme, suivi des violences commises sur des membres des forces de l'ordre ou des Français musulmans d'Algérie, fonctionnement du service de coordination des affaires algériennes, des forces de police auxiliaires, du service d'assistance technique aux Français musulmans d'Algérie, des centres d'identification, surveillance des activités politiques des Français musulmans d'Algérie, etc.). Ces dossiers sont numérotés selon un plan de classement propre à la sous-direction administrative du cabinet, qui a été fourni à l'occasion du versement.

Ce fonds, d'un intérêt majeur pour l'étude du contexte, ne comprend pas - sous toute réserve s'agissant d'un ensemble très volumineux - de dossier ayant trait directement aux

manifestations d'octobre 1961. Ont cependant été relevés une série de dossiers relatifs à l'action des forces de police ou aux violences subies tant par des policiers que par des Français musulmans d'Algérie durant l'année 1961 :

4. 510. 16-18 : terrorisme, état d'esprit dans les populations musulmanes : notamment comptes rendus de réunions et synthèses du service de coordination des informations nord-africaines (ministère de l'intérieur).

4. 519. 90-93 : service de coordination des affaires algériennes : activités.

4. 519. 940-949 : forces de police auxiliaires : création, fonctionnement, activités ; plaintes contre les FPA.

4. 560. 120. 000, 010 : lutte contre le terrorisme : instructions.

4. 560. 120. 18-19 : assignations à résidence.

4. 560. 120. 020 : lutte contre le terrorisme : mesures, bilans, récapitulation des victimes.

4. 560. 120. 025 : mesures prises en septembre-octobre 1961.

4. 560. 120. 029 : centre d'identification de Vincennes.

4. 560. 120. 030 : état d'esprit de la population musulmane.

4. 560. 120. 032 : lutte contre le terrorisme : aide des métropolitains aux rebelles.

4. 560. 120. 48 : attentats contre les personnels de police et les fonctionnaires traitant d'affaires nord-africaines.

4. 560. 120. 082, 089, 090-095 : lutte contre le terrorisme, criminalité en milieu nord-africain, rapports périodiques et statistiques de la DGPM.

4. 560. 120. 095-096 : centres d'identification (y compris Vincennes).

4. 560. 120. 098-099 : lutte contre le terrorisme.

4. 560. 120. 103 : formalités de conduite au centre d'identification de Vincennes.

4. 560. 120. 110 : transferts de FMA en Algérie.

4. 560. 122. 1 : attentats contre des personnes.

4. 560. 123 : collecte de fonds par le FLN.

4. 560. 140-141 : violences sur des FMA ; relations avec la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels.

4. 560. 149 : violences sur des FMA.

4. 560. 190 : assignations à résidence.

Deux boîtes non cotées (« questions nord-africaines ») : rapports trimestriels du SAT-FMA, 1961 ; récapitulation des victimes d'attentats, 1957-1961.

1. 1. 5. Dossiers d'assignés à résidence et autres séries de dossiers individuels

Les dossiers nominatifs de Français musulmans d'Algérie assignés à résidence en 1961 ont été versés en décembre 1997 par la sous-direction administrative du cabinet. Numérotés de AR 4 400 à AR 12 899, ils comprennent : une fiche indiquant l'identité de la personne concernée, sa situation de famille, les motifs et la date de l'assignation à résidence (dans le cas d'assignation à résidence en Algérie, la date du transfert et sa destination sont précisées) ; dans le cas d'assignations à résidence dans un centre dépendant de la préfecture de police : arrêté préfectoral d'assignation à résidence , éventuellement : fiches sur les antécédents, notes internes à la

préfecture de police ou échangées avec le ministère de l'intérieur concernant la notification de l'assignation, la situation de famille, un éventuel retour en métropole. Les arrêtés ministériels d'assignation à résidence en Algérie ne figurent pas dans ces dossiers.

Parmi les 1 500 dossiers numérotés de AR 10 900 à AR 12 399, 1 079 concernent des manifestants des 17-20 octobre 1961.

Outre cette série dite « AR », la sous-direction administrative du cabinet a également versé, en même temps, une série « A » constituée des dossiers de personnes supposées ou révélées activistes, une série « S » concernant les personnes sympathisantes, une série « V » concernant des personnes définies comme vagabonds.

1. 2. Archives du cabinet du préfet de police et de la direction générale de la police municipale (documents mêlés)

Des dossiers « concernant les manifestations organisées en octobre 1961 par le FLN », représentant deux cartons (0,4 mètre linéaire), ont été versés en 1982 par le directeur du cabinet du préfet de police, sans bordereau de versement mais accompagnés d'une note du directeur du cabinet. Ils ne portaient pas, au début de la mission, de cotation au service des archives et du musée et n'avaient pas fait l'objet d'inventaire ; ils ont depuis été cotés dans la série F/A (archives de la direction générale de la police municipale, cf. ci-dessous : 1. 3) et inscrits à l'inventaire de cette série.

A l'examen, ces documents se sont révélés être de deux provenances : cabinet du préfet de police, direction générale de la police municipale.

Ils se trouvaient en partie classés dans des chemises portant une cotation propre aux archives de la police municipale (du type « Arch. P. M., boîte SD-610, dossier 1, chemise 1, sous-chemise 1 »), les pièces contenues dans ces chemises portant les mêmes indications. L'autre partie avait fait l'objet d'un reclassement visiblement plus récent, dont la date n'a pu être précisée. Les pièces contenues dans ces chemises récentes portaient pour certaines une cotation de type « Arch. P. M. », pour d'autres aucune cotation (il s'agit des pièces provenant visiblement du cabinet du Préfet).

L'existence de ces deux types de classements, le caractère inachevé du reclassement récent et la confusion qu'il introduisait entre documents de provenances différentes, ont conduit la mission à opérer le reclassement de toutes les pièces portant des cotations « Arch. P. M. » dans leurs chemises d'origine ; ceci a permis de constater que la numérotation des dossiers, chemises et sous-chemises était sans lacune. Les documents ne portant pas de cotation, provenant du cabinet du préfet de police, ont été placés à part.

Inventaire

Carton 1 (F/A 413)

Direction générale de la police municipale.

« Arch. P.M. SD-610 Annexe, Journée du 17 octobre 1961 : comptes rendus »

Manifestation « FMA » du 17 octobre 1961 : comptes rendus des commissaires d'arrondissements et des chefs de districts, classés par district (1^{er} à 6^e districts, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 12^e, 16^e, 17^e, 19^e arrondissements). 17-18 octobre 1961.

« Arch. P.M. SD-610 Annexe, Récapitulation des pièces contenues dans le dossier »

Liste de pièces remises à l'inspection générale des services.

« Arch. P.M. SD-610 Annexe, Journée du 17 octobre 1961. Effectifs. Consignes. Instructions ».

Manifestation du 17 octobre 1961 : surveillance de la manifestation, instructions relatives aux effectifs : copies de messages télétypés, télégrammes, rapport. 17 octobre 1961.

« Arch. P.M. SD-610 Annexe, Journée du 18 octobre 1961. Comptes rendus »

Manifestation du 18 octobre 1961 : comptes rendus de chefs de districts (4^e et 5^e), de chef de compagnie de district (1^{er}), de commissaire d'arrondissement (3^e), de la sous-direction des compagnies de circulation. 18-19 octobre 1961.

« Arch. P.M. SD-610 Annexe, Journée du 18 octobre 1961. Effectifs. Consignes. Instructions », pièces numérotées de 1 à 19 sans lacune.

Manifestation et grève de commerçants du 18 octobre 1961 : instructions, surveillance de la manifestation, effectifs employés : copies de messages télétypés, notes, télégrammes. 17-19 octobre 1961

« 17 octobre 1961. Bilans »

Manifestation du 17 octobre 1961 : rapports.

Dont : - Effectifs mis en mouvement le 17 octobre 1961 : note remise à Roger Guillaume, inspecteur général de l'administration. 11 décembre 1961

- Bilan de la manifestation : note du SCAA.

- Manifestation du 17 octobre 1961 : note blanche.

Manifestation du 18 octobre 1961 :

- Déroulement de la manifestation : comptes rendus des commissaires de circonscription du 1^{er} district et du chef du 1^{er} district, du commissaire du 9^e arrondissement (2^e district).

- Bilan de la journée du 18 octobre 1961 : note du Service de coordination des affaires algériennes, 18 octobre 1961.

- Service d'ordre mis en place et bilan : note de la direction générale de la police municipale, 19 octobre 1961.

Plaintes contre les forces de maintien de l'ordre (pour des faits commis entre le 22 septembre et le 31 octobre 1961) : liste de vingt-et-un plaignants.

Cabinet du préfet de police.

« 17 octobre 1961. Plaintes diverses »

- « séquelles des incidents d'octobre 1961 »

Plainte en diffamation du préfet de police pour diffusion du tract du 31 octobre 1961 « Un groupe de policiers républicains déclare... » : tract, lettre du ministre de l'Intérieur au procureur de la République auprès du tribunal de grande instance de la Seine, 7 novembre 1961.

Projet de communiqué de presse de la préfecture de police.

- « plaintes, affaires suivies par l'IGS »

Plaintes contre la police : liste de dix-neuf plaignants, statistiques des affaires suivies par l'inspection générale des services (IGS), suivi des plaintes par le cabinet du préfet de police : notes du cabinet du préfet de police et rapports de l'IGS, octobre-novembre 1961.

- « protestations au sujet des manifestations des 17-18-20 octobre 1961 »

Protestations contre la police : lettres, tracts. Soutien à la police : lettres. Octobre 1961.

« Les centres d'hébergement. Les mesures d'éloignement du territoire français »

Centres d'hébergement :

- Récapitulation des FMA détenus, 18 octobre 1961.
- Extrait du rapport de la mission parlementaire.
- Conditions matérielles de fonctionnement des centres d'hébergement : note non datée.
- Bilan des arrestations et du sort des personnes arrêtées, non daté (postérieur au 23 octobre 1961).
- Rapports Viatte sur le centre d'identification de Vincennes et sur le centre Beaujon, 27 octobre 1961, et transmission au ministre de l'Intérieur.
- Renvois en Algérie : note de P. Somveille au directeur cabinet du directeur général de la sûreté nationale, 20 novembre 1961.

« Manifestation du 17 octobre 1961 : projets de commissions d'enquête ».

Extraits du Journal officiel, débats parlementaires (Sénat, 1^{er} novembre 1961) et du Bulletin municipal officiel (question écrite posée à la séance du 20 octobre 1961 du Conseil général : « protestation contre l'intervention de la police lors du défilé MNA du 17 octobre 1961 » et

réponse du préfet de police ; voeu du conseil général, émis par délibération du 15 novembre 1961, tendant à ce que le conseil général soit invité à participer à toute commission d'enquête et toute mission d'information relatives aux événements du 17 octobre 1961 »).

Documents hors chemise.

A noter :

- Etat d'esprit de la police : compte rendu d'activité du chef du 5^e district, 17 novembre 1961.
- Interventions de personnalités en faveur des Algériens : note blanche, 28 octobre 1961.
- Plan du dispositif du service d'ordre au centre de Paris, 17 octobre 1961.

« Journée des femmes, 20 octobre 1961 »

Manifestations de femmes le 20 octobre 1961 : bilans des arrestations, listes des centres d'hébergement de femmes musulmanes, rapports du directeur du centre psychiatrique Sainte-Anne et du directeur groupe hospitalier Paul Brousse à Villejuif concernant l'hébergement des femmes musulmanes (20 et 23 octobre 1961), communiqués de presse, notes. Octobre-novembre 1961.

« Manifestations du 18 octobre 1961 ».

Manifestation du 18 octobre 1961 : bilan et communiqué de presse, 18-19 octobre 1961.

« Vellétés du 19 octobre 1961. Rapport du commissaire principal du XI^e arrondissement relatif à l'arrestation de 4 FMA qui tentaient d'obliger leurs coreligionnaires à manifester ».

Manifestation du 19 octobre 1961 : action de « recruteurs » du FLN (rapport du commissaire principal du 12^e arrondissement, 20 octobre 1961) ; enquête sur un mort retrouvé à Nanterre ; bilan de la manifestation : synthèse des informations venant des districts.

« 17 octobre 1961, pièces non classées ». Sous-chemise « Divers 4.562 ».

Suites de la manifestation du 17 octobre 1961 :

- Annulation de délibérations des conseils municipaux de Nanterre et Vitry-sur-Seine relatives à la manifestation : notes du préfet de la Seine au préfet de police, 18 et 26 janvier 1962.
- Centres d'hébergement : frais de fonctionnement : notes du directeur du cabinet du Préfet, 13, 25 et 30 novembre 1961.
- Stade de Coubertin, remise en état : notes et courriers, 25 octobre-3 novembre 1961.
- Déclaration de solidarité avec la police parisienne de l'Union nationale des commerçants et artisans, octobre 1961.
- « Apuration de la situation créée par les événements des 17 et 18 octobre 1961 » : note du préfet de police au directeur du SCAA, 8 novembre 1961.

« Plaintes contre l'action de la police. 4.562 »

Plaintes contre la police : notes du préfet de police, du directeur général de la police municipale, du cabinet du préfet de police, lettres de plaintes, tracts, résolutions de conseils municipaux, octobre 1961-mars 1962.

A noter : lettres de transmission par le préfet de police au secrétaire général de la présidence de la République et au cabinet du Premier ministre du rapport au ministre de l'intérieur donnant les premiers résultats des enquêtes entreprises au sujet des plaintes formulées à la suite des manifestations du 17 octobre 1961, 26 décembre 1961 (le rapport ne figure pas au dossier).

« 17 octobre 1961. Pièces doubles, secondaires, non classées ». Sous-chemise « Manifestation 17 octobre 1961 ».

Manifestation du 17 octobre 1961 et suites :

- Dépêches de l'Agence France-Presse, 18-23 octobre.
- Réactions à la manifestation : notes blanches sur des tracts, communiqués, protestations manifestations et projets de manifestations de protestation.
- Evénements des 19 et 20 octobre, pression exercée par le FLN sur la population musulmane : note du chef du SAT-FMA au directeur adjoint du cabinet, 23 octobre 1961.

Doubles divers.

Carton 2 (Boîte. SD 610) (F/A 414)

Direction générale de la police municipale (DGPM)

Documents hors chemise.

- Manifestation du 17 octobre 1961, information de la préfecture de police : note du chef du SAT-FMA, 18 octobre 1961.
- Suites des manifestations : assistance apportée à Roger Guillaume, inspecteur général de l'administration, par le laboratoire d'identité judiciaire, 7 décembre 1961.
- Manifestations : notes blanches, fiches de renseignement, dépêches de l'AFP, communiqués, 17-18 octobre 1961.

Dossier 1, chemise 1, sous-chemise 1

Manifestation du 17 octobre 1961 et suites : notes de la DGPM et de la direction des renseignements généraux, messages télétypés, télégrammes de l'état-major (section des effectifs), documents de travail.

A noter :

- Récapitulatif des FMA détenus le 19 octobre à 6 h 30 (DGPM, état-major).
- Rapport du commissaire principal chargé de l'état-major le 17 octobre.
- Effectifs mis en mouvement le 17 octobre : note remise à Roger Guillaume, inspecteur général de l'administration, 11 décembre 1961.

- Décryptage des bandes enregistrées lors de la manifestation du 17 octobre 1961.

Dossier 1, Chemise 1, Sous-chemise 2 : « Centres d'identification. Informations. Porte de Versailles. Palais des Sports. Stade Coubertin. Centre pour femmes et enfants »

Centres d'identification provisoires et centre d'identification de Vincennes (CIV) : réquisition, conditions de surveillance et de libération des FMA détenus : notes de la DGPM, rapports de police, télégrammes de l'état-major (section des effectifs), tableaux statistiques, documents de travail. 17-28 octobre 1961, 20 novembre 1961.

A noter :

- Récapitulatif des FMA détenus à 6 h 30 le 18 octobre.
- Installation d'un centre d'identification au Palais des sports : note du commissaire principal du 15^e arrondissement au directeur général de la police municipale, 18 octobre 1961. Pièce jointe : liste des cars ayant amené des FMA au Palais des sports avec heures d'arrivée et nombre de FMA.
- Garde à vue de 2 623 FMA au Stade Coubertin du 18 au 22 octobre 1961 : rapport du commissaire principal du 16^e arrondissement au directeur général de la police municipale, 24 octobre 1961.
- Situation du CIV : note au ministre de l'intérieur, 20 novembre 1961.

Dossier 1, chemise 1, sous-chemise 3 : « Transfèrements en Algérie »

Organisation des transferts en Algérie : escortes, nombre de FMA concernés, sans indications nominatives : télégrammes, 17 octobre-16 novembre 1961.

A noter : télégramme du délégué général en Algérie au préfet de police demandant des informations sur l'état-civil et les activités politiques des transférés, 19 octobre 1961.

Dossier 1, chemise 2 : « Manifestation FMA. Journée du 17 octobre 1961 : Correspondance. Comptes-rendus. Blancs RG. Débats des Assemblées »

Dossier 1, chemise 2, sous-chemise 1 : « Correspondance. Questions écrites »

Préparation des réponses aux questions écrites d'élus ; instruction de plaintes pour dommages sur biens privés : extraits du bulletin municipal officiel, notes, octobre-novembre 1961, janvier-février 1963.

Dossier 1, chemise 2, sous-chemise 2

« Journée du 17 octobre 1961. Comptes rendus et FMA hospitalisés »

- Déroulement des manifestations : comptes-rendus des commissaires de districts ou de leurs subordonnés responsables d'un secteur au directeur général de la police municipale, 17-18 octobre 1961.
- Déroulement des manifestations : note blanche, télégrammes, rapports de police, 17-21 octobre 1961.
- Dommages sur biens privés causés le 17 octobre : note, 22 novembre 1961.

« FMA hospitalisés »

- Manifestants hospitalisés : rapports de police, listes de noms de FMA blessés conduits aux hôpitaux Vaugirard, Boucicaut, Hôtel-Dieu, 17-18 octobre 1961.

« Main courante. Décryptage bandes magnétophones »

- Incidents, victimes : messages télétypés, 17-18 octobre 1961.
- Manifestation du 17 octobre : décryptage d'une bande enregistrée de 19 h 40 à 22 h 35.

Dossier 1, chemise 2, sous-chemise 3

« Blancs RG »

- Réactions politiques ou syndicales, signalement de manifestations de solidarité : notes, 18-25 octobre 1961.
- Directives du FLN pour le 17 octobre 1961 : notes des renseignements généraux, 17 octobre 1961

« Voitures endommagées. Manifestation du 17 octobre 1961 »

Voitures de particuliers endommagées : notes, 23 octobre-21 novembre 1961.

Dossier 1, chemise 2, sous-chemise 4 : « Coupures de press.- BMO »

Débats et discussions relatifs aux journées des 17-18 octobre : extraits du bulletin municipal officiel.

Dossier 1, chemise 3

« Manifestations FMA. Journée du 17 octobre 1961 : CRS. Hôpitaux. Autobus »

Dossier 1, chemise 3, sous-chemise 1 : « Manifestations FMA. CRS et militaires »

- Implantations journalières et mouvements des CRS : télégrammes et messages télétypés, tableaux d'effectifs, 17-31 octobre 1961.
- CRS : commandement et casernement, déplacements et mises à disposition : télégrammes et messages télétypés, tableaux d'effectifs, 8 août 1961, 17 octobre-1^{er} novembre 1961.
- « Militaires » : consignes des troupes et cadres : télégrammes et messages télétypés, 17-24 octobre 1961.

Dossier 1, chemise 3, sous-chemise 2 : « Manifestation FMA. Hôpitaux »

Désignation des hôpitaux de base pour la journée du 20 octobre 1961 : notes et télégrammes de la DGPM, 18-21 octobre 1961.

Dossier 1, chemise 3, sous-chemise 3 : « Manifestation FMA. Autobus »

Réquisitions d'autobus de la RATP à partir du 18 octobre 1961 : notes de la DGPM, notes manuscrites, documents de travail, octobre-novembre 1961.

Dossier 1, chemise 4 : « Manifestation FMA du 17 octobre au 10 décembre 1961 : Tracts. Affiches. Papillons. Meetings. Distributions. Arrestations »

Mise en cause de la police après le 17 octobre : lettres, tracts et affichettes diffusés après le 17 octobre 1961 et transmis à la DGPM, octobre-décembre 1961.

Dossier 1, chemise 5 : « Manifestation FMA. Journée du 18 octobre 1961 : Instructions. Effectifs. Matériel. Comptes-rendus. Centres d'identification. Plans »

« Effectifs, instructions »

Journée du 18 octobre : service d'ordre (organisation, effectifs), conduite à tenir face à la grève des commerçants FMA, bilans : notes de la DGPM, télégrammes, plans, tableaux d'effectifs, 18-19 octobre 1961.

Rapports des chefs de districts (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e districts) sur les manifestations du 18 octobre dans leur secteur et télégrammes, 18-20 octobre 1961.

« Garde des centres » : bilan des manifestations des 17-18 octobre, effectifs des centres d'identification : télégrammes, tableau, note blanche, 17-18 octobre 1961.

A noter : tableau-bilan des tués, blessés et arrêtés du 17 octobre 1961.

Dossier 1, chemise 6 : « Manifestation FMA : Journée du 19 octobre 1961. Instructions, effectifs, matériel, centres d'identification, plans, comptes rendus »

« Instructions, effectifs »

Journée du 19 octobre : service d'ordre (organisation, effectifs) : télégrammes de la DGPM (état-major, section des effectifs), tableaux d'effectifs, note de la DGPM, plans, 18-19 octobre 1961.

A noter :

- Récapitulatif des FMA détenus le 19 à 7 heures : note de la DGPM.

- Instruction sur l'attitude à adopter vis-à-vis des femmes et enfants : note de la DGPM, 19 octobre 1961.

« Comptes rendus »

Manifestation du 19 octobre : comptes rendus des chefs de districts (2^e et 5^e), des commissaires d'arrondissement ou de circonscription, télégrammes, 19-21 octobre 1961.

« Garde des centres »

Effectifs des centres d'identification : télégrammes de la DGPM (état-major, section des effectifs), 19 octobre 1961.

Dossier 1, chemise 7 : « Manifestation FMA : Journée du 20 octobre 1961 »

« Effectifs, instructions »

Service d'ordre (organisation, effectifs), instructions, états des FMA détenus : télégrammes de la DGPM (état-major, section des effectifs), tableaux d'effectifs, notes, documents de travail, plans, 19-20 octobre 1961.

« Opérations de rapatriement »

Reconduites à leur domicile des femmes musulmanes appréhendées le 20 octobre : note, liste des centres, tableaux statistiques, sans date.

« Correspondance, comptes rendus »

Comptes rendus des chefs de districts (1^{er} au 6^e), de commissaires d'arrondissement ou de brigadiers, télégrammes, note de la DGPM, notes blanches, 20-21 octobre 1961.

« Garde des centres »

Centres d'identification, centres pour femmes et enfants FMA : instructions relatives aux femmes et enfants, effectifs des centres d'identification : télégrammes, 20 octobre 1961.

Dossier 2, chemise 1 : « Manifestation FMA : Journée du 21 octobre 1961 »

« Instructions - Effectifs - Matériel - Plans »

Journée du 21 octobre : service d'ordre (organisation), instructions : télégrammes, tableaux d'effectifs, rapport de police, plans, 20-21 octobre 1961.

A noter : dépêches et rapport du commissaire principal du 16^e arrondissement concernant Amar MALLEK, tué par des gendarmes au stade de Coubertin.

« Comptes-rendus - informations »

Rapport du chef du 5^e district et rapports des commissaires d'arrondissements ou chefs de compagnie de districts joints, télégrammes, note blanche, notes de la DGPM, 21-25 octobre 1961.

A noter : rapport du commissaire divisionnaire du 13^e arrondissement, à propos du décès de Ramdane MEHANI à son arrivée au centre de la porte de Versailles, 22 octobre 1961.

« Garde des centres »

Libération de FMA, effectifs des centres d'identification : télégrammes, 21 octobre 1961.

Dossier 2, chemise 2 : « Manifestation FMA : Journée du 22 octobre 1961 »

« Instructions, effectifs, matériel, plans »

Service d'ordre, instructions : note du SCAA, tableaux d'effectifs, télégrammes de la DGPM (état-major, section des effectifs), plans, 21-22 octobre 1961.

« Comptes rendus, informations »

Rapports de police, télégrammes, 22-23 octobre 1961.

« Centres d'identification »

Effectifs des centres d'identification : télégrammes de la DGPM (état-major, section des effectifs), 22 octobre 1961.

Dossier 2, chemise 3 : « Manifestation FMA : Journée du 23 octobre 1961 »

« Instructions, effectifs, matériel, plans »

Service d'ordre, instructions : tableaux d'effectifs, télégrammes de la DGPM (état-major, section des effectifs), plans, 22-23 octobre 1961.

« Comptes rendus, informations »

Manifestation d'étudiants : rapport du chef du 5^e district, rapports de chefs de compagnies de districts, notes blanches, télégrammes, 21-24 octobre 1961.

« Centres d'identification »

Effectifs des centres d'identification : télégrammes de la DGPM (état-major, section des effectifs), 23 octobre 1961.

Dossier 2, chemise 4 : « Manifestation FMA : Journée du 24 octobre 1961 »

« Instructions - Effectifs - Matériel - Plans »

Déploiement d'effectifs, transferts de FMA au Parc des Expositions : note de la DGPM, tableaux d'effectifs, télégrammes (état-major, section des effectifs), plans, 23-24 octobre 1961.

Dossier 2, chemise 5 : « Manifestations FMA : Journées des 25-26-27-28-29-30 octobre 1961. Centre d'identification »

Déploiement d'effectifs : télégrammes (état-major, sections des effectifs), tableau d'effectifs ; fermeture de centres d'identification : note de la DGPM. 24-29 octobre 1961.

1.3. Archives de la direction générale de la police municipale

Parmi les dossiers versés par la direction de la sécurité publique en 1988 relatifs aux événements liés à la guerre d'Algérie (manifestations, grèves, attentats, opérations de police...), et qui figurent à l'inventaire de la série F/A au service des archives et du musée (F/A 285-332), aucun ne concerne précisément les manifestations d'octobre 1961, mais plusieurs sont relatifs aux activités de la police municipale et des forces de police auxiliaires en 1961 :

F/A 287

Force de police auxiliaire (FPA), 1958-1962.

A noter :

- « informations diverses, 1960-1962 » : activités des FPA

Dont : comptes-rendus de leurs interventions et opérations de contrôle, listes nominatives des personnes conduites à cette occasion au centre d'identification de Vincennes.

- « protestations contre la présence des FPA ».

F/A 288

Attentats commis par le FLN contre des policiers : rapports, 1960-1961

A noter :

- « agressions et meurtres contre fonctionnaires de la préfecture de police, premier semestre 1961 »

- « agressions et meurtres contre fonctionnaires de la préfecture de police, deuxième semestre 1961 ».

F/A 298

Opérations dans les milieux Nord-Africains, 1957-1962.

Opérations de contrôle dans le milieu FMA (hôtels, bidonvilles, etc), opérations d'évacuation de bidonvilles : documents préparatoires, bilans.

2. Archives de l'inspection générale des services (IGS)

L'IGS a versé en novembre 1997 neuf dossiers d'enquêtes diligentées sur instruction du procureur de la République auprès du tribunal de grande instance de la Seine à la suite de plaintes déposées contre des policiers relatives à des faits survenus le 17 octobre 1961 (dans huit cas), à d'autres dates en octobre 1961 (dans un cas).

Dossier D. 82. 3. (correspondances numérotées 2818, 2983, 2985, 2987, 2993, 2995, 2996, 2998, 3029)

Plaintes contre des policiers pour des faits survenus en octobre 1961 : notes de l'IGS, procès-verbaux d'auditions, documents de travail, rapports de l'IGS.

3. Archives de l'institut médico-légal (IML)

L'institut médico-légal a procédé en 1995 au versement de ses registres d'entrées de 1954 à 1961 inclus. En octobre et novembre 1997 ont en outre été versés les documents complémentaires de l'année 1961, le registre d'entrées et les documents complémentaires de l'année 1962.

Inventaire

- Registres des entrées à l'IML (1961, 1962), indiquant :

n° d'ordre dans l'année

date d'entrée

heure d'arrivée

nom, prénom

sexe

âge

état-civil

lieu de naissance

profession

adresse

date de naissance, date de décès quand elle a été déterminée, nom de la personne venue chercher le corps (dans les colonnes indiquées « vêtements et objets, signalement des inconnus »)

genre de mort (naturelle, écrasement auto, écrasement train, submersion, arme blanche, coup de feu, coups, strangulation, inconnue...)

temps écoulé depuis la mort (si déterminé)

causes présumées de la mort (accident, homicide, suicide)

quartier ou circonscription ayant envoyé le corps

lieu où le cadavre a été trouvé

autopsie (nom de la section et du médecin ayant effectué l'autopsie)

date et lieu d'inhumation

frais et taxes (perçus ou non)

observations

photographie : seulement pour les inconnus

- Cahier de scellés de balles, 5 novembre 1957-4 novembre 1974, indiquant :

date

n° d'entrée à l'IML

nom

nombre de projectiles et précisions sur l'arme

date de remise au greffe correctionnel ou à une autre instance (Brigade des agressions et violences, notamment)

- Dossiers relatifs aux inconnus, classés par mois, pour les années 1961 et 1962, avec pour chaque inconnu :

- ordre de la police judiciaire pour la réception d'un cadavre à l'IML (précisant : lieu où a été trouvé le corps, date, mairie où a été faite la déclaration de décès, vêtements et objets accompagnant le corps, signalement). En marge : date de l'autopsie, magistrat saisi, médecin, résultat de l'autopsie.

- autorisation d'inhumér délivrée par le Parquet de la Seine

- note des sections techniques de recherches et d'investigations de l'identité judiciaire (police judiciaire) faisant état du résultat négatif des recherches d'identification faites sur le corps

- feuille de réception du cadavre à l'IML (précisant : signalement, vêtements, objets et valeurs)

- photographie.

La seule information supplémentaire par rapport au registre d'entrée consiste dans les éventuels détails supplémentaires fournis par le résumé du résultat d'autopsie porté en marge de l'ordre de réception du cadavre.

- Registre de perception de taxe (28 novembre 1960-4 octobre 1964), indiquant :

n° de souche

n° de dossier

date de dépôt du corps

nom et prénom

genre de mort

somme perçue

date de perception

nom de la personne ayant payé la taxe

observations (abandonné, famille inconnue, homicide...)

- Deux cahiers intitulés « Valeurs versées au greffe correctionnel », 25 mai 1959-12 juin 1962 ; 25 juin 1962-26 octobre 1964 (indiquant : date, n° entrée à l'IML, nom, description des valeurs : sommes, bijoux..., montant pour les sommes, secteur géographique).

- Registre préparatoire au registre d'entrée, octobre 1960-décembre 1962, indiquant :

n° d'ordre

n° d'entrée à l'IML

mois

date

heure

quartier

genre de mort

sexe
séjour dans l'eau
autopsie (nom du médecin)
nom

- Registre récapitulatif des noms des personnes entrées à l'IML de 1959 à 1961, par ordre alphabétique : n° d'entrée à l'IML, nom, prénom.
- Collection des photographies de tous les corps entrés à l'IML, identifiés ou non, repérés par le n° d'entrée à l'IML : une pour 1961, une pour 1962.
- Fichier des personnes entrées à l'IML (n° d'entrée, date, nom, prénom, commissariat concerné) : un pour 1961, un pour 1962.

4. Archives de la direction des renseignements généraux

La direction des renseignements généraux a procédé à deux versements :

- en novembre 1997 : un dossier relatif aux manifestations d'octobre 1961.

Inventaire

« 96.603. Manifestations FMA 17-20 octobre 1961 »

- Centre du Palais des Sports : deux fiches d'identification établies par la direction de la police judiciaire (indiquant identité de la personne interpellée, ses déclarations, le résultat des recherches menées dans les archives de la préfecture de police sur cette personne), 17 octobre 1961.
- Instructions du FLN relatives aux manifestations d'octobre, suivi et bilan des manifestations, déroulement de la journée du 1^{er} novembre 1961, analyse des réactions (communiqués, tracts, questions écrites au Conseil municipal de Paris, manifestations de protestation) : notes blanches, 17 octobre-30 novembre 1961.

- en décembre 1997 : un ensemble de 34 254 dossiers individuels constitués sur les Français musulmans d'Algérie considérés comme « dangereux », accompagné du fichier alphabétique correspondant (130 tiroirs). Les dossiers, numérotés de 15 000 à 49 254, contiennent l'ensemble des documents relatifs au suivi par les renseignements généraux des activités des personnes concernées. Les fiches indiquent, le cas échéant, les dates des arrestations, assignations à résidence ou passages au centre d'identification de Vincennes, ainsi que les activités politiques des personnes considérées.

5. Archives des commissariats de quartiers

L'examen des mains-courantes de l'année 1961, conservées au service des archives et du musée pour 8 quartiers (Champs-Élysées, Madeleine, Europe, Saint-Georges, Porte Saint-Martin, Picpus, Necker, Grenelle), n'a permis de trouver aucune indication relative aux manifestations. Celle du quartier de Picpus-Bercy comporte, en octobre et novembre 1961, quelques mentions relatives au passage par ce commissariat de détenus du Centre d'identification de Vincennes, envoyés à l'infirmerie de la préfecture de police ou en revenant.

6. Documents généraux

6.1. Ordres du jour et notes de service du préfet de police

Un recueil de notes de services, notes, ordres du jour à la signature du préfet de police, de 1960 à 1965, a été fourni par les archives de la direction des services techniques. Il comprend notamment :

- un ordre du jour du 22 septembre 1961, relatif à la lutte contre le terrorisme ;
- un ordre du jour du 5 octobre 1961, annonçant l'instauration du couvre-feu pour les Français musulmans d'Algérie ;
- une note de service du 31 octobre 1961, relative aux interpellations sur la voie publique ;
- un ordre du jour du 1^{er} novembre 1961, relatif à la manifestation des musulmans algériens du 1^{er} novembre ;
- un ordre du jour du 1^{er} janvier 1962, faisant le bilan de l'année 1961.

6.2. Rapports d'activités des directions pour l'année 1961

Ont été mis à disposition les rapports d'activités des directions suivantes :

- direction des services techniques (à noter : activités de la brigade fluviale),
- direction générale de la police municipale,
- direction de la police générale (à noter : activités de l'institut médico-légal),
- direction de la police judiciaire.

II. Direction de la police judiciaire
Service des archives et du traitement de l'information (SATI)
36, quai des Orfèvres

Le SATI conserve 474 dossiers d'instructions d'enquêtes pour homicide ou tentative d'homicide pour l'année 1961. 120 sont sans rapport avec les affaires algériennes. 79 sont relatifs à des homicides ou tentatives sur des forces de police (police municipale ou forces de police auxiliaires). 275 concernent des victimes nord-africaines (à l'exclusion des membres des forces de police auxiliaires).

Ces dossiers, classés par ordre alphabétique des victimes, sont identifiés par un numéro d'enregistrement au SATI. Ils sont composés du télégramme de la police municipale informant la police judiciaire, des procès-verbaux d'enquête de la police judiciaire, de la lettre de transmission au Parquet de la Seine. En cas de nouvelle enquête sur commission rogatoire, on trouve un second ensemble de procès-verbaux d'enquête et le rapport au Parquet. En cas de saisie de l'IGS (quand des policiers sont mis en cause par des témoignages), figure en général le rapport de l'IGS.

S'ajoute à cette série un « gros dossier », portant le numéro SATI 61/656179, regroupant les pièces relatives aux morts liées ou supposées liées aux manifestations d'octobre 1961.

Complément : Archives de la maison départementale de Nanterre

Des copies du registre d'entrées de la maison départementale de Nanterre (MDN) pour les jours suivant le 17 octobre 1961, ainsi que des fiches des patients entrés en urgence ces mêmes jours, ont été fournies à la mission par le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre. Ces documents donnent les noms des personnes entrées à la MDN, le motif de l'hospitalisation et la date de sortie.

Annexe II

ARCHIVES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR RELATIVES AUX MANIFESTATIONS D'OCTOBRE 1961

Parmi les archives du ministère de l'intérieur versées aux Archives nationales (centre des archives contemporaines à Fontainebleau), et dont un état est donné dans l'ouvrage *Archives contemporaines du ministère de l'intérieur*, Paris, Mission des Archives nationales auprès du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, 1995, peu de documents concernent directement les manifestations organisées par le FLN en octobre 1961.

Ont cependant été relevées les références suivantes :

Archives du cabinet et services rattachés

Bureau du cabinet

Versement 770101, art. 7 (MI 8808)

A noter : maintien de l'ordre et répression des actions du FLN en Algérie et en métropole, 1961-1962.

Inspection générale de l'administration

Versement 900467, art. 56 (FIA 5265)

Y figure le rapport de Roger WUILLAUME, inspecteur général de l'administration, sur les événements du 17 octobre 1961 mettant en cause la préfecture de police (4 décembre 1961).

Archives de la direction générale de la police nationale (ancienne direction générale de la sûreté nationale)

Cabinet du directeur général

Versement 770119, art. 14

Centres d'assignation à résidence en métropole et en Algérie.

A noter :

- Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels : rapports de la commission sur les centres d'assignation à résidence en Algérie (dont rapports de janvier 1962 faisant état des difficultés posées par les transferts de métropole).

- Commission de vérification des mesures de sécurité publique : comptes rendus de visites de camps d'internement en métropole, correspondance relative aux assignations à résidence en Algérie.

- Etat statistique des transfèrements en Algérie en 1961-1962 avec répartition et dates des transfèrements par département demandeur, sans date.

Versement 910467, art. 4

A noter : interventions de la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels auprès du directeur général de la police nationale, en faveur de Français musulmans d'Algérie internés, assignés ou transférés (dossier « affaire Patin, 1961 II et 1962 III »), 1961-1962.

Direction centrale de la police judiciaire, service de documentation et de diffusion, fichier central de la police judiciaire

Versement 880446, art. 30 (MI 34576)

A noter : activités du FLN à Paris, 1961.

Versement 880509, art. 6 (MI 34921)

A noter : organisation de la fédération de France du FLN, arrestation de responsables notamment à Paris, 1961.

Direction centrale des renseignements généraux

Versement 770070, art. 5 (MI 1455)

A noter : le dossier intitulé « coupures de presse : exactions policières, 1961 » sur le bordereau établi par le service versant en 1972 est manquant. Cette absence, constatée en 1996 par la mission des Archives nationales auprès du ministère de l'intérieur, pourrait remonter au versement lui-même et résulter d'une inexactitude dans le bordereau de versement.

ANNEXE III

DOSSIERS POUR LESQUELS LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LA DATE DE LA MORT OU SES CIRCONSTANCES NE PERMETTENT PAS D'EXCLURE TOUT RAPPORT AVEC LES MANIFESTATIONS DES 17-20 OCTOBRE 1961 (Sources : registre de l'institut médico-légal et dossiers d'enquête de la police judiciaire)

	Date d'entrée du corps à l'IML	corps identifié ou cadavre inconnu ¹	" genre de mort " d'après le registre IML	autres mentions sur le registre IML	numéro du dossier de police judiciaire	date de saisine de la police judiciaire	indications relevées dans le dossier d'enquête de la police judiciaire
1	19 octobre	Corps identifié	Strangulation	Corps retrouvé à Villeneuve-la-Garenne. Décès remontant au 18 octobre	61 660158	18 10	L'intéressé, retrouvé avec ses papiers, a succombé à une strangulation et à des coups. Selon l'enquête PJ, il aurait quitté exceptionnellement son travail le 17 octobre à 12h.
2	19 octobre	Corps identifié	Coups	Corps retrouvé dans la Seine. Décès du 19 octobre	61 660160	19 10	La victime a été retrouvée dans la Seine, avec ses papiers, à Argenteuil, où elle résidait. Elle présentait des plaies à la tête, mais aurait également été victime d'une strangulation. Selon l'enquête PJ, elle aurait été vue pour la dernière fois le 17 octobre, à Courbevoie, à la sortie de l'usine où elle travaillait.
3	19 octobre	Corps identifié	Coups	Décès du 19 octobre	61 660161	19 10	La victime a été retirée de la Seine en aval du pont d'Argenteuil, sans aucun papier sur elle. Inconnue de la police, elle aurait souffert, selon le dossier de la PJ, de troubles mentaux.

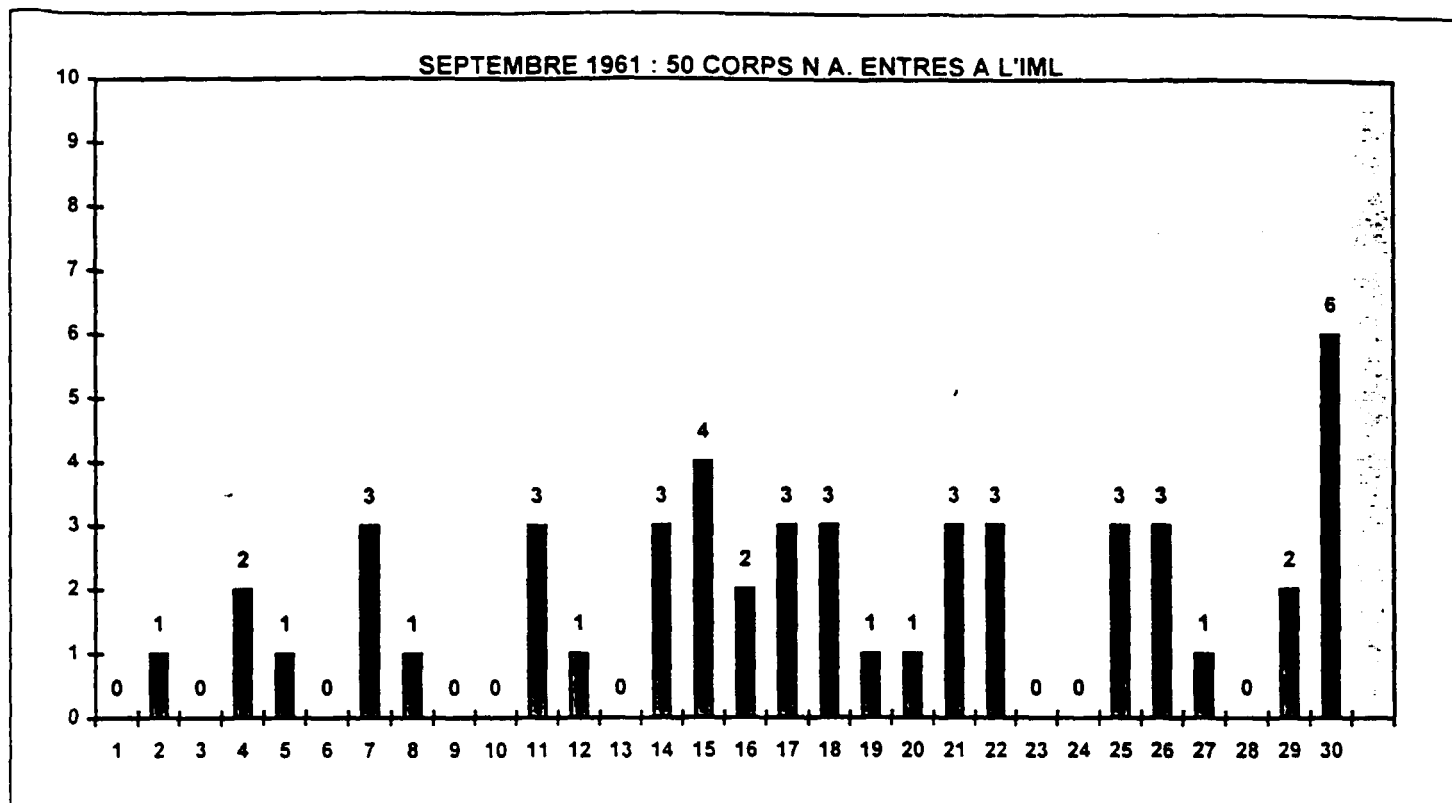
¹ Lorsqu'il est connu, le nom de la victime est remplacé dans le tableau par la mention "corps identifié".

4	19 octobre	Cadavre inconnu de type nord africain	Arme blanche	Retrouvé dans le bois de Boulogne.	61 660163	19 10	<p>Selon le dossier de la PJ, la victime a en fait été tuée par arme à feu, puis immergée dans la Seine. Retrouvée avec les papiers d'un autre FMA, qui accusera plus tard la police, elle n'a été identifiée qu'après plusieurs semaines d'enquête.</p> <p>Aucun élément permettant d'identifier la victime et d'éclaircir les circonstances de la mort.</p> <p>Selon l'enquête de la PJ, cet épicier, retrouvé mort dans son magasin, à Nanterre, n'aurait ni manifesté, ni suivi la grève des commerçants du 19 octobre. Le dossier évoque " une vengeance du FLN ".</p>
5	19 octobre	Cadavre inconnu de type nord africain	Submersion	Retiré du canal Saint-Denis à Aubervilliers	61 661431	19 10	
6	20 octobre	Corps identifié	Arme à feu	Décès du 19 octobre	61 660159	19 10	
7	20 octobre	Corps identifié	Arme à feu	Décès du 19 octobre	61 660162	20 10	<p>Découvert le 19 octobre, sans papiers, à l'île Saint-Denis. Selon l'enquête de la PJ il aurait été abattu " à bout portant " et aurait déjà été menacé par le passé par des coreligionnaires.</p>
8	21 octobre	Cadavre inconnu de type nord africain	Arme à feu	Découvert dans le bois de Vincennes	61 656380	21 10	<p>Selon l'enquête de la PJ, il aurait également été l'objet d'une strangulation et de coups. Selon le SCAA, la méthode correspondrait à la punition infligée par le FLN aux mauvais collecteurs. L'autopsie montrerait que la victime était ivre au moment du décès</p>
9	21 octobre	Cadavre inconnu de type nord africain	Coups		61 660221	20 10	<p>Selon une indication du dossier de la PJ, la victime a été retrouvée dans la rue, quartier de la Roquette, et était sous l'empire d'un état alcoolique.</p>
10	21 octobre	Corps identifié	Naturelle (maladie)		61 656179		<p>Selon l'enquête de la PJ, l'intéressé a été appréhendé le 21 octobre vers 3h45 du matin. Il a été retrouvé mort, le 21 octobre au soir, dans le véhicule qui le transportait avec d'autres FMA du commissariat du 13^{ème} arrondissement au centre de la Porte de Versailles.</p>

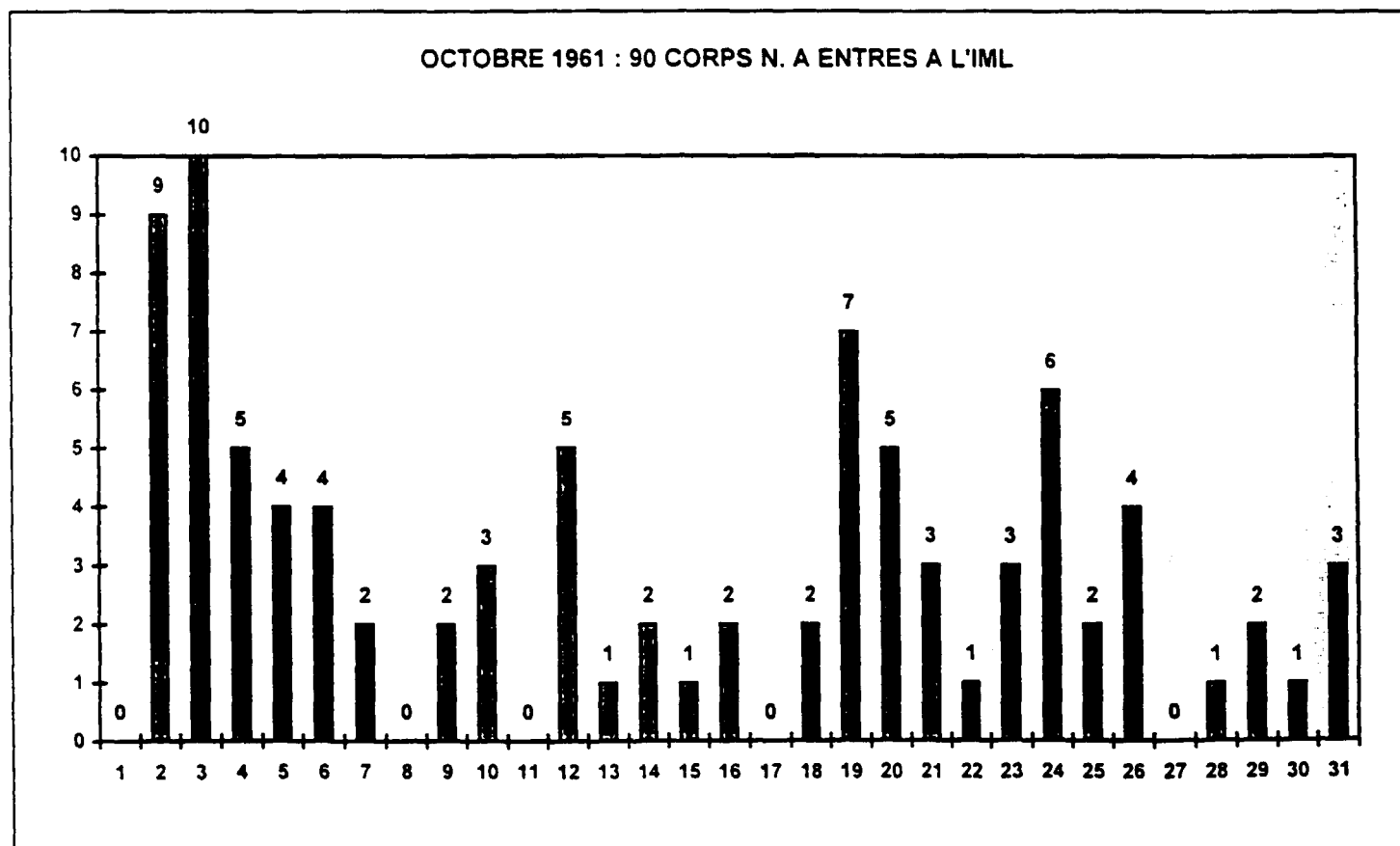
11	23 octobre	Corps identifié	Coups	Décès du 18 octobre	61 656179		D'après l'enquête de la PJ, l'intéressé serait mort dans un accident de la voie publique. Le frère de la victime a affirmé aux enquêteurs que celle-ci ne s'était pas rendue à la manifestation, mais aurait été renversée par un véhicule ayant pris la fuite.
12	23 octobre	Cadavre inconnu de type nord africain	Strangulation	Repêché à Villeneuve-la-Garenne	61 660605	23 10	La victime, attachée, aurait séjourné longtemps dans l'eau
13	24 octobre	Corps identifié	Arme à feu		Pas de dossier		
14	24 octobre	Corps identifié	Submersion	Repêché quai des Orfèvres	61 660896	24 10	D'après l'enquête de la PJ, la victime, retrouvée habillée et avec ses papiers, a séjourné plusieurs jours dans l'eau. Elle n'aurait plus été vue depuis le 17 octobre, vers 19h30.
15	24 octobre	Cadavre inconnu de type nord africain	Strangulation	Repêché dans la Seine	61 660603	23 10	Selon l'enquête de la PJ, la victime, repêchée le 23 octobre près du Pont-Neuf de Colombes, présentait des traces de coups sur la tête. Elle aurait séjourné assez longtemps dans l'eau.
16	24 octobre	Corps identifié	Coups	Retrouvé à Viry-sur-Seine	61 660895	24 10	D'après le dossier, le corps a séjourné environ huit jours dans l'eau et présentait des plaies à la tête, pour lesquelles l'enquête évoque l'hypothèse de pales de bateau ; la victime, qui habitait dans le 5 ^{ème} arrondissement et travaillait dans le 15 ^{ème} , aurait disparu le 17 octobre au soir.
17	25 octobre	Cadavre inconnu de type nord africain	Coups	Décès remontant au 22 octobre	61 660220	22 10	Aucun élément permettant d'identifier la victime et d'éclaircir les circonstances de la mort
18	26 octobre	Cadavre inconnu de type nord africain	Coups		Pas de dossier		
19	26 octobre	Cadavre inconnu de type nord africain	Inconnu	D'après la photographie, le corps a séjourné dans l'eau	61 660892	25 10	Selon le dossier de la PJ, la victime aurait séjourné trois à quatre jours dans l'eau.

20	26 octobre	Corps identifié	Submersion	Décès du 26 octobre	61 660893	26 10	D'après l'enquête de la PJ, la victime, qui présentait des traces de coups au visage, aurait séjourné quelques jours dans l'eau. Elle aurait été vue pour la dernière fois le 18 octobre
21	26 octobre	Corps identifié	Inconnu		Pas de dossier		
22	29 octobre	Cadavre inconnu de type nord africain	Arme à feu	Corps repêché quai des Orfèvres	61 661185	29 10	Identifié par la police judiciaire. D'après cette enquête, la victime aurait disparu le 17 octobre au soir. Des amis ont déclaré qu'elle avait manifesté place Saint-Michel où, blessée, elle aurait été déposée dans une pharmacie. Selon la police, le corps aurait séjourné une dizaine de jours dans l'eau, mais pourrait avoir été immergé en amont.
23	30 octobre	Cadavre inconnu de type nord africain	Coups	Il y a eu immersion	61 661664	30 10	Vicime retrouvée dans le canal de l'Ourcq, à Bobigny, entièrement dévêtue.
24	4 novembre	Cadavre inconnu de type nord africain	Submersion	Canal Saint-Denis	61 663003	05 11	D'après le dossier PJ, la victime, qui présentait des traces de coups sur la tête, aurait passé environ quinze jours dans l'eau.
25		Corps identifié			61 675891	31 12	D'après l'enquête de la PJ, la victime, blessée lors de la manifestation, a été déposée le 17 octobre au soir, à l'hôpital Boucicaud, où elle est décédée le 31 décembre.

INSTITUT MEDICO-LEGAL. GRAPHIQUE DES ENTREES DE CORPS "N.A." PAR JOUR
septembre et octobre 1961



source : registre de l'IML. 1961.



source : registre de l'IML. 1961.